

Sommaire

Préambule	2
Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et la protection de l’atmosphère	5
1.1 Énergie	5
1.2 Déplacements	12
1.3 Déchets, Qualité de l’Air	19
1.4 Adaptation au réchauffement climatique	22
Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources	26
2.1 Préservation des milieux naturels et de leur biodiversité	26
2.2 Protection de la ressource en eau	34
2.3 Sensibilisation et éducation à l’environnement	36
Finalité 3 : Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	38
3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté	38
3.2 Autonomie	46
3.3 Solidarité territoriale	49
3.4 Solidarité COVID-19	55
Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains	59
4.1 Culture, Sport, Vie associative	59
4.2 Tourisme et sites de loisirs	65
4.3 Jeunesse et citoyenneté	68
4.4 Égalité homme / femme	71
Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables	73
5.1 Alimentation	73
5.2 Achats éco et socio- responsables	78

Le rapport annuel sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan annuel de leur situation en matière de développement durable.

Ce document a vocation à :

- ✓ favoriser l'information et la transparence sur l'action des collectivités en matière de développement durable ;
- ✓ encourager le débat autour de la prise en compte du développement durable dans l'action publique et éclairer les choix stratégiques ;
- ✓ faciliter l'appropriation locale et concrète des enjeux du développement durable.

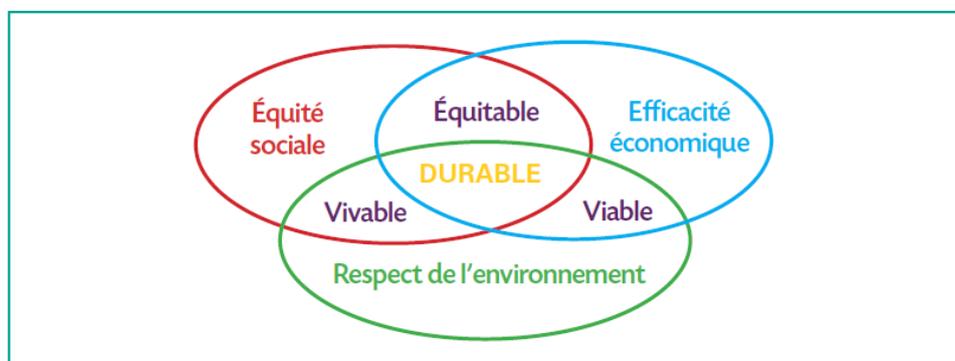
Le présent rapport répond à cette exigence. Il constitue aussi une réelle opportunité de rendre régulièrement compte de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de développement territorial durable. Distinct du rapport annuel d'activité, il met en lumière les actions significatives menées en lien avec les 5 finalités et les 17 objectifs du Développement Durable.

Le rapport DD est pour la Collectivité européenne d'Alsace un document bilan permettant une visibilité stratégique des choix effectués par l'Assemblée. Le rapport 2021 s'écrit sous l'éclairage du démarrage de la Collectivité européenne d'Alsace mais aussi de la crise sanitaire de la Covid-19.

Ce rapport est le premier de la Collectivité et il reflète la richesse des actions menées en matière de Développement Durable dans tous les domaines d'interventions.

Le développement durable ?

La notion de développement durable, apparue en 1987 dans le rapport Bruntland de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU, est définie comme **un mode de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »**. Cette notion s'applique à tous, de l'individu aux multinationales en passant par les collectivités. Elle permet d'aborder les projets de façon plus globale, en conciliant sans les opposer ambitions économiques, environnementales et sociétales.



Un cadre de référence national qui évolue

Jusqu'en 2015, le cadre de référence français pour les projets territoriaux de développement durable indiquait qu'une action contribue au développement durable d'un territoire si elle répond à au moins une des finalités suivantes :

- ✓ *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;*
- ✓ *Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources ;*
- ✓ *Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;*
- ✓ *Épanouissement de tous les êtres humains ;*
- ✓ *Développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

Suite à la COP 21 organisée à Paris en septembre 2015, 193 pays membres de l'ONU ont adopté un programme de développement durable à l'horizon 2030 qui fixe également 17 objectifs de Développement Durable (ODD) à prendre en compte.



La France a décliné ce programme au travers d'une feuille de route baptisée **Agenda 2030 pour la transition écologique de l'économie et de la société** qui devient le nouveau référentiel de base du développement durable en France et engage l'ensemble des acteurs.

Une situation climatique alarmante

Le lundi 9 août 2021, le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a publié la première partie de son sixième rapport, huit ans après le précédent rapport similaire. Il a été rédigé par 234 scientifiques de 66 pays, sur la base de plus de 14 000 études scientifiques. Les prévisions climatiques sont très pessimistes et accablantes.

Selon le rapport, la température de la planète devrait augmenter de 1,5°C dès 2030, soit dix ans plus tôt que la précédente prévision du GIEC. Le GIEC étudie cinq scénarios et le plus pessimiste prévoit un réchauffement compris entre 3,3 et 5,7°C.

Cette hypothèse n'est pas à négliger car de nombreux États n'ont pas revu leurs engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif de l'accord de Paris de 2015 était de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C. Or la tendance actuelle est plutôt celle d'un réchauffement de 4°C ou 5°C. Par ailleurs, les experts ont

démontré que la canicule approchant les 50°C qu'a subie le Canada en juin 2021 n'aurait pas été possible sans le changement climatique. Celui-ci multiplie par 150 le risque de survenue d'une canicule.

Le réchauffement climatique est désormais d'actualité, avec des conséquences *"irréversibles pour des siècles ou des millénaires"*, alerte le GIEC. Le niveau des océans s'est élevé de 20 cm depuis un siècle et le rythme de cette hausse s'est accéléré durant la dernière décennie avec la fonte des calottes glaciaires. D'après les prévisions, la mer pourrait gagner un mètre d'ici 2100 et deux mètres d'ici 2300, mais l'incertitude concernant les calottes laisse possible l'hypothèse d'une augmentation de deux mètres dès 2100.

Dans son rapport, le GIEC démontre que l'activité humaine est responsable *"sans équivoque"* du réchauffement climatique, qui provoque *"des changements rapides dans l'atmosphère, les océans, la cryosphère et la biosphère"*. Les précédents rapports qualifiaient la responsabilité humaine d'*"extrêmement probable"*.

La concentration de gaz carbonique (CO₂) dans l'atmosphère depuis 2011 est en moyenne de 410 parties par million (ppm), un niveau jamais atteint depuis deux millions d'années. Le CO₂ est le principal agent des gaz à effet de serre, qui sont à l'origine du réchauffement climatique. Les émissions de CO₂ sont, elles, largement dues aux énergies fossiles.

Toute la planète chauffe et certaines régions plus que d'autres. Selon les experts, la fonte des calottes glaciaires constitue un *"point de rupture"*. Elle aura des conséquences dévastatrices, radicales et même irréversibles pour la planète et l'humanité.

Source :

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/281114-rapport-du-giec-sur-le-climat-un-constat-alarmant>

Finalité 1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Le changement climatique, imputable à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, est à l'origine de nombreux bouleversements : déséquilibre des écosystèmes, catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses (canicules, inondations...).

Pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C d'ici 2100, la France s'est engagée à agir en signant l'Accord de Paris.

Au niveau local, les collectivités peuvent également agir sur de nombreux points : bâtiments et équipements publics, déplacements, approvisionnement énergétique, aménagement de l'espace, gestion des déchets...

1.1 Énergie



Afin de palier la fermeture de la Centrale Nucléaire de Fessenheim, l'ambition a été nourrie de conduire le territoire du Haut-Rhin à devenir le premier en France à être autonome sur le plan énergétique à partir de sources renouvelables. Aussi, la démarche Energies Renouvelables (EnR) engagée en 2020 s'est fixé pour mission de mutualiser les informations sur les thématiques EnR et rénovations énergétiques, et faciliter la mise en œuvre de projets concrets sur le territoire.

Le Comité de pilotage et les 10 groupes de travail qui en découlent se réunissent périodiquement ; la démarche du Copil EnR permet une mise en cohérence des aspirations du territoire et démontre la volonté de la Collectivité d'être actrice de cette émulation dans une période où les enjeux de production d'énergies, de création d'emplois, de sobriété dans la consommation, de rénovation énergétique, de mobilité, d'innovation conditionnent l'avenir du territoire.

En 2021, une réflexion a été engagée pour uniformiser le suivi de ce programme au niveau alsacien et pour assurer la continuité des dynamiques enclenchées dans les établissements ayant participé préalablement (challenge CUBE.S, missions confiées à Alter Alsace Energie). Malgré le contexte sanitaire, 6 établissements sur les 8 engagés ont pu former les équipes-relai et organiser des événements de sensibilisation des usagers. Ces événements ont été reportés à l'automne 2021 pour les 2 établissements restants.

Partenariats

Les partenariats sont variés selon les actions menées : universités, associations, entreprises privées, acteurs institutionnels, collectivités, collèges... L'objectif étant d'établir des passerelles, à la fois entre des thématiques, mais aussi entre les acteurs.

Objectifs

Démarche EnR :

- ✓ Contribuer à développer la stratégie énergétique du territoire ;
- ✓ Associer les parties prenantes ;
- ✓ Mettre en avant des opérations phares pour susciter l'adhésion du plus grand nombre à la démarche, notamment celle des acteurs économiques.

CUBE.S

- ✓ Réduire les consommations d'énergie dans les collèges, avec un accompagnement fort la première année, et un suivi des consommations sur 5 ans. Pour ce faire, le programme fixe deux axes majeurs :
 - Optimiser l'exploitation des bâtiments scolaires et faciliter les échanges entre un établissement et la collectivité sur ce sujet.
 - Sensibiliser les occupants (élèves comme adultes) pour les pousser au changement de comportements vis-à-vis de l'énergie.
- ✓ Motiver les équipes par le biais d'un concours pour de l'animation de réseau, de la formation et la mise à disposition de ressources.
- ✓ Doter les établissements participants de divers outils avec notamment un kit établissement (contenant 2 wattmètres, une caméra thermique, 1 enregistreur de température, humidité et taux de CO₂ et 2 guides sur les économies d'énergie) et 300 kits ambassadeurs pour les élèves contenant par exemples des mousseurs pour les économies d'eau.

Fait marquant 2021

Start Up Lab transfrontalier avec Badencampus sur la thématique hydrogène

Badencampus est un incubateur de start-up basé en Allemagne, à Breisach. En 2021, l'idée de rassembler des start up allemandes et françaises sur une thématique environnementale est née. Il a été imaginé alors de mettre en réseau des partenaires économiques, universitaires et institutionnels, des stars up potentiels et des candidats, pour faire émerger des projets répondant à la fois :

- ✓ au besoin de redynamisation économique du territoire dans le cadre de Post-Fessenheim
- ✓ à la nécessité de se positionner localement et dès à présent sur la thématique hydrogène, promise à un fort potentiel
- ✓ à la politique de transition énergétique souhaitée par la Collectivité européenne d'Alsace, et notamment la problématique de stockage des énergies renouvelables.

Aussi, un Start Up lab transfrontalier a été organisé avec 5 ateliers en fin 2021. Des apports méthodologiques, la présence de mentors et d'industries du secteur ont permis aux participants de monter rapidement en compétences, de se créer un réseau et de présenter leurs projets devant des représentants politiques et des investisseurs potentiels, français et allemands.

Perspectives 2022

L'année 2022 devrait voir la concrétisation de projets dans le domaine de l'hydrogène et du photovoltaïque et la tenue de réunions des groupes de travail thématiques et du COPIL ; l'opération « ça turbine » sera orientée vers l'hydrogène.

Année scolaire 2021/2022 :

- ✓ Accompagnement de 6 nouveaux collèges
- ✓ Au niveau technique, suivi par Alter Alsace Energie et les services de la Collectivité européenne d'Alsace

Focus territorial – Sud Alsace

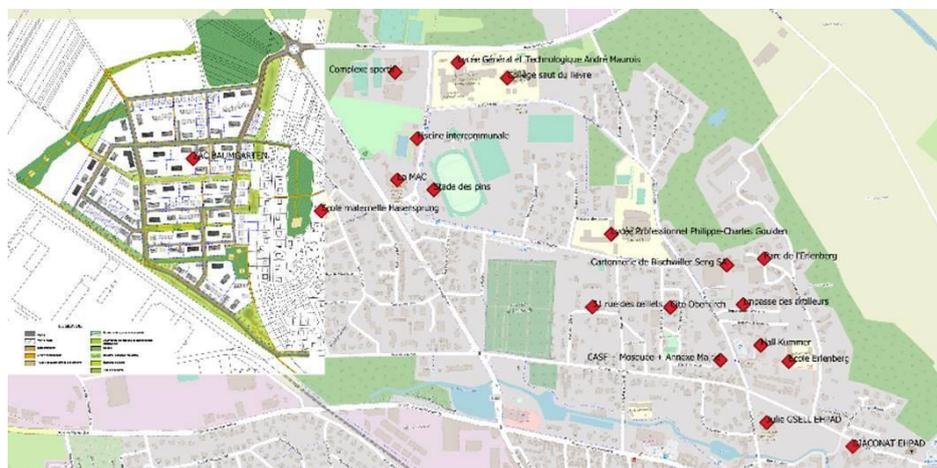
A travers sa politique de contractualisation avec les territoires, le Département du Haut-Rhin, puis la Collectivité européenne d'Alsace, s'était fortement mobilisé pour soutenir ses partenaires en matière de transition énergétique. Ainsi, à travers sa Politique de Développement Territorial et le Fonds de Solidarité Territoriale, 33 projets ont été soutenus en 2021 sur le Territoire Sud Alsace pour la mise en place d'éclairage public en LED, de création de chaufferie biomasse en circuit-court et la mise en place de panneaux photovoltaïques pour 372 446 € de subvention.

Focus territorial – Nord Alsace

La Ville de Bischwiller, avec l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a fait réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur desservant 810 logements, 2 EHPAD, 1 hall sportif, 1 lycée, 1 piscine. L'investissement dans le réseau de chaleur nécessaire est estimé à 4 274 000 € HT avec une aide de l'ADEME de 2,14 M€. Pour arriver à un prix de sortie de la chaleur de l'ordre de 80 € TTC/ MWh, une avance de la Collectivité de l'ordre de 1,942 M€ est nécessaire.

Cette solution a les faveurs de la Ville pour donner un signal fort en matière d'énergie renouvelable. L'avance financière apportée par la Collectivité européenne d'Alsace ne peut pas être portée uniquement par Bischwiller.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient le projet à hauteur de 388 400 € (20% du reste à la charge de la ville) au titre du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire Nord Alsace. Autres co-financeurs : l'ADEME et le délégataire.



Diversification énergétique : hydroélectricité

Depuis 2014, un programme a été entrepris pour utiliser le potentiel hydroélectrique non exploité des ouvrages de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est ainsi que 7 turbines à vis d'Archimède ont été installées sur le canal du Rhône au Rhin déclassé, produisant 2 GWh/an. Une régie (SPIC) a été créée en 2014 à cet effet, assurant la vente de cette production aux distributeurs locaux d'électricité.



Objectifs

- ✓ Diversifier la production électrique (COPIL EnR)
- ✓ Poursuivre l'équipement en turbine encore possible sur le canal du Rhône au Rhin déclassé
- ✓ Encourager d'autres acteurs compétents en la matière dans ce sens (un potentiel de 30 GWh a été identifié sur les cours d'eau du Haut-Rhin, le double de celui produit actuellement.)

Partenariats

- ✓ Syndicats de cours d'eau, Rivières de Haute Alsace
- ✓ Collectivités
- ✓ Distributeurs d'électricité/gestionnaire de réseau (EDF, ENEDIS, VIALIS)

Perspectives

- ✓ Envisager l'exploitation hydroélectrique des autres ouvrages de la Collectivité européenne d'Alsace (sur le débit de restitution de barrages...)
- ✓ Suivre les projets en cours et futurs sur les ouvrages (seuils, canaux usiniers) relevant des gestionnaires des cours d'eau (Syndicats de rivières)

Focus territorial – Centre Alsace

La commune de Muttersholtz a procédé à la réhabilitation de la centrale hydroélectrique d'Ehnwihr sur un Muhlbach. Ce site est un ancien moulin hors service depuis 1964. L'objectif de la commune était d'y installer une vis hydrodynamique à rotation lente pour une puissance maximale brute de 100 kW. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large portée par la commune et dénommée « Smartdorf » qui a pour ambition d'inscrire la commune dans une dimension éco-durable et participative.

Le projet hydroélectrique s'est élevé à 700 000 € et a bénéficié d'une aide de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 198 620 € dans le cadre du Fonds de Développement et d'Attractivité du Contrat Départemental.

Plan de déploiement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier départemental

Dans le cadre du développement du recours aux énergies renouvelables, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité définir un véritable plan de déploiement pluriannuel photovoltaïque et équiper en panneaux solaires photovoltaïques une part significative de son patrimoine immobilier.

Objectifs

- ✓ Déterminer le potentiel des toitures existantes et intégrer systématiquement la mise en place de panneaux dans les projets neufs
- ✓ Favoriser l'autoconsommation et permettre la revente du surplus sur le réseau
- ✓ Réaliser un site pilote (les Archives Départementales du Bas-Rhin) puis engager un développement opérationnel par phases sur la période 2020 - 2023
- ✓ Intégrer aux marchés de travaux, l'exploitation et la maintenance des installations

Partenariats

Entreprises spécialisées, fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseaux, acteurs du domaine de l'investissement citoyen

Bilan 2021

- ✓ 19 sites ont été évalués
- ✓ 12 sites ont pu faire l'objet de déploiement photovoltaïque (uniquement des collèges), dont 10 avec des rénovations de toitures, soit 5 226 m² de panneaux pour une puissance de 1MWc
- ✓ Ces installations devraient couvrir en moyenne 30 % des consommations électriques des collèges et générer des recettes par la vente du surplus de production entre 1 500 et 3 000 € par collège et par an
- ✓ Coût de la tranche 2021 : 3 864 000 € TTC
- ✓ Subvention accordée par l'Etat pour cette tranche : 2 756 000 €

Perspectives

- ✓ Equipement de 20 sites en 2022
- ✓ Coût estimé de la tranche 2022 : 5 119 491 € TTC
- ✓ Subvention accordée par l'Etat pour cette tranche : 3 230 000 €

Fait marquant 2021

Collège Hans ARP à Strasbourg Elsau

Puissance installée 98,34 KWc, soit 298 panneaux (503 m²), pour un coût total de travaux de 211 852 € HT



Constructions neuves et réhabilitations du patrimoine bâti exemplaires

Pour chaque opération de construction, rénovation et maintenance lourde sur son patrimoine bâti, la Collectivité européenne d'Alsace se fixe des objectifs de performance énergétique ambitieux et cherche à réduire au maximum l'empreinte environnementale des projets.

Objectifs

- ✓ Atteindre le niveau « bâtiment passif » ou « bâtiment à énergie positive » pour les constructions neuves
- ✓ Atteindre le niveau « bâtiment basse consommation » pour les rénovations globales
- ✓ Généraliser le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie
- ✓ Favoriser le recours à la production de chaleur biomasse et particulièrement aux réseaux de chaleur en partenariat avec les collectivités locales
- ✓ Valoriser les actions et travaux de maîtrise de l'énergie afin de générer des recettes en plus des économies de fonctionnement

Partenariats : Etat, ADEME, collectivités locales

Bilan 2021

Au cours de l'année, dans le cadre d'opérations de reconstruction, de restructuration mais aussi de maintenance lourde, la Collectivité européenne d'Alsace a investi de manière conséquente dans les travaux d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments.

A titre d'exemple :

- ✓ Restructuration du collège de Saint-Amarin
- ✓ Remplacement des menuiseries extérieures au collège Pasteur à Strasbourg
- ✓ Rénovation de l'enveloppe de la demi-pension du collège de Cernay
- ✓ Travaux d'isolation extérieure au collège d'Ingwiller
- ✓ Rénovation thermique du collège de Lauterbourg
- ✓ Remplacement de menuiseries extérieures au collège de Ferrette

Perspectives

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra son action dans l'amélioration de la performance énergétique du bâti aux travers de ses nombreuses opérations de travaux.

A titre d'exemple :

- ✓ Remplacement des menuiseries au collège d'Ottmarsheim
- ✓ Poursuite de la restructuration du collège de Reischoffen
- ✓ Restructuration du collège « Le Ried » de Bischheim
- ✓ Restructuration du collège de Brumath
- ✓ Rénovation thermique du collège de Rouffach

Fait marquant 2021

Projet de restructuration lourde du collège St Exupéry de Mulhouse (13 M€)

Dès 2019, la décision avait été prise d'inscrire le projet de restructuration de ce collège dans une démarche environnementale à l'avant-garde de la nouvelle réglementation, visant à atteindre le niveau Energie 3 du référentiel E+C-. Début 2021, suite au concours de maîtrise d'œuvre, la réalisation de l'opération a été confiée au cabinet Josiane TRIBLE ARCHITECTE de Mulhouse.

Le démarrage des travaux est programmé pour l'été 2022.



1.2 Déplacements



L'alliance des mobilités avec l'EuroMétropole de Strasbourg et la Région Grand Est

Gestionnaire d'un réseau routier de près de 6400 km, avec plus de 80% des mobilité qui sont réalisées par la route, la Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un patrimoine qui est le 1^{er} vecteur de mobilité en Alsace et ce malgré les transferts de la compétence mobilité par la loi NOTRe et la Loi d'Orientation des Mobilités. La Collectivité européenne d'Alsace reste un partenaire privilégié des acteurs en charge des politiques de mobilités (les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : communauté de communes, d'agglomération et Région) et souhaite poursuivre les échanges engagés lors du Grenelle des Mobilités en 2017.

La Collectivité européenne d'Alsace promeut ainsi le covoiturage depuis de nombreuses années, tout comme le vélo. Depuis les années 2000, des partenariats renforcés ont ainsi été noués avec les communes et intercommunalités pour développer les mobilités alternatives à l'autosolisme.

La Collectivité européenne d'Alsace contribue à la valorisation du covoiturage par des infrastructures de type aires de covoiturage aux points stratégiques du réseau routier lorsque le besoin est identifié, mais aussi en restant à l'écoute des tendances et des nouvelles solutions de mise en relation des usagers notamment.

Conscient du besoin d'optimisation du remplissage des véhicules qui sillonnent chaque jour l'Alsace (avec un taux d'occupation de l'ordre de 1,4 personne par véhicule), le covoiturage est un réel levier qui nécessite plus que des investissements ou des aménagements. C'est via une approche directe des usagers et employeurs qu'il faut passer pour créer une synergie et faciliter la mise en relation.

Des synergies restent ainsi à mettre en œuvre notamment avec les acteurs majeurs comme l'EuroMétropole de Strasbourg et la Région Grand Est pour décliner les politiques publiques de mobilités en fonction des attentes réelles des usagers.

Objectifs

Poursuivre les échanges avec les partenaires privé et public du domaine de la mobilité pour développer toutes les mobilités alternatives à l'autosolisme.

La Collectivité européenne d'Alsace aura pour ambition de :

- ✓ Participer au déploiement de solution de covoiturage à l'échelle de territoires de vie cohérent ;
- ✓ Accompagner le développement de l'intermodalité avec le train notamment ;
- ✓ Etre force de proposition dans les schémas d'aménagement urbain pour inclure, dès la conception, les enjeux de mobilité et de non mobilité ;
- ✓ Rester l'acteur majeur et garant de la cohérence de la politique vélo à l'échelle de l'Alsace ;
- ✓ Faciliter le lien avec les acteurs de proximité pour répondre aux besoins de chaque alsacien.

Bilan global à fin 2021

- ✓ 126 aires de covoiturage pour 2 856 places en Alsace
- ✓ Un taux d'occupation des véhicules qui plafonne à 1,4 personne, voir 1,04 en heure de pointe
- ✓ Expérimentation de solution de covoiturage en entreprise pour mise en relation des employés

Perspectives

- ✓ Mise à disposition d'une solution de covoiturage à l'échelle de l'Alsace
- ✓ Participer au développement de solutions alternatives à la Zone à Faible Emission (ZFE) de Strasbourg et celle de Mulhouse à venir
- ✓ Rester un acteur majeur des mobilités même sans être identifié comme Autorité Organisatrice des Mobilités.



Plan Vélo 2030

Depuis 1990, les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin œuvrent pour la création et l'entretien d'un réseau cyclable alsacien. Le territoire ayant l'avantage d'être traversé par 3 Eurovéloroutes (EV5, EV6 et EV15) ainsi qu'un paysage facilitant l'usage du vélo (plaine d'Alsace, coteaux et fonds de vallée).

En 2021, le réseau d'intérêt départemental approche les 1 500 km d'itinéraires cyclables dont près de 700 km sont des aménagements en sites propres (piste cyclable ou voie verte) ou sites protégés (voie partagée ou chemin de digue).

La Collectivité européenne d'Alsace dépense en moyenne 5,5 M€ par an pour le vélo soit 3,9 €/habitant/an.

Gestionnaire d'un réseau routier de près de 6 400 km de route, avec plus de 80% des mobilités qui sont réalisées par la route, la Collectivité européenne d'Alsace dispose ainsi d'un patrimoine qui peut servir de support au développement de la pratique du vélo mais s'inscrit aussi dans une dynamique de promotion du vélo à toutes les échelles : pour aller à l'école, aller au travail, voyager, se détendre...

Le Plan Vélo 2030 a vocation à synthétiser l'ensemble des actions en faveur du vélo et à poursuivre son développement dans un contexte national où l'Etat a fixé des objectifs de triplement de la part modale du vélo pour atteindre 9% en 2024.

Objectifs

Poursuivre les différentes actions mises en place par les deux Départements alsaciens et finaliser la convergence des politiques Vélo tant sur les thématiques du financement, de l'entretien et de la mise en valeur de son patrimoine cyclable.

Le futur Plan Vélo 2030 de la Collectivité européenne d'Alsace aura pour ambition de :

- ✓ Poursuivre la création d'aménagements cyclables pour desservir les collèges, les gares et résorber les discontinuités d'itinéraires structurants,
- ✓ Aider les collectivités locales dans la création de leur réseau cyclable local en s'articulant avec les autres réseaux,
- ✓ Requestionner les pratiques actuelles pour améliorer l'entretien du réseau cyclable,
- ✓ Poursuivre les actions de promotion du vélo auprès des alsaciens et des touristes.

Partenariats

- ✓ Communes
- ✓ Intercommunalités
- ✓ Associations « vélo » pour les actions de sensibilisation, la participation aux comités d'échanges
- ✓ Chambre d'agriculture pour le partenariat d'échange avec le monde agricole lors de la déclinaison de voie partagée vélo – agriculteur
- ✓ Voies Navigables de France pour la gestion d'une partie des itinéraires du Plan Vélo
- ✓ Office National des Forêts pour la gestion d'une partie des itinéraires du Plan Vélo

Bilan à fin 2021

- ✓ Un réseau cyclable structurant de 1 447 km
- ✓ 7% de part modale vélo dans le Bas-Rhin et 3% de part modale vélo dans le Haut-Rhin

Perspectives

- ✓ Coordonner les actions d'aménagement d'infrastructures et la dynamique de promotion de la destination Alsace
- ✓ Animation du réseau des acteurs Vélo pour maintenir la cohérence de l'échelon local avec le global : déclinaison des schémas structurants européens, nationaux, locaux.
- ✓ Rendre plus lisible l'offre à l'usager et améliorer la gestion au quotidien des itinéraires avec les partenaires locaux.

Focus territorial – Nord Alsace

La Communauté de Communes Sauer Pechelbronn a réalisé un aménagement cyclable permettant de relier le réseau allemand en provenance de Dahn et le réseau français vers Niedersteinbach. Cet aménagement se trouve sur emprise ONF et traverse une zone Natura 2000 le long du Steinbach.

En partenariat avec l'ONF et le PNRVN, il a été décidé de réaliser sur la zone Natura 2000 un chemin cyclable en matériau naturel stabilisé. En parallèle, pour préserver cette zone, l'ONF a créé une nouvelle piste de débardage évitant ainsi le trafic des grumiers sur ce secteur.

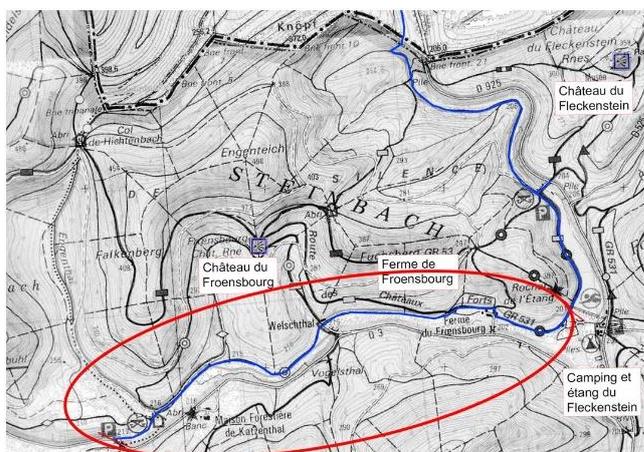
Des panneaux avec la mention « chemin cyclable du Steinbach, zone Natura 2000 » seront posés de part et d'autre pour indiquer aux cyclistes qu'ils rentrent dans une zone protégée et leur faire comprendre pourquoi il n'y a pas d'enrobé sur ce tronçon.

L'accompagnement en ingénierie apporté par le Chef de Centre d'Exploitation et d'Intervention et le chargé de mission Vélo de la CeA a permis de travailler sur l'intégration des itinéraires sur les routes départementales en garantissant à la fois la sécurité des cyclistes et celles des usagers de la route.

L'ensemble des liaisons créées sera accessible au PMR (label barrières « frei »).

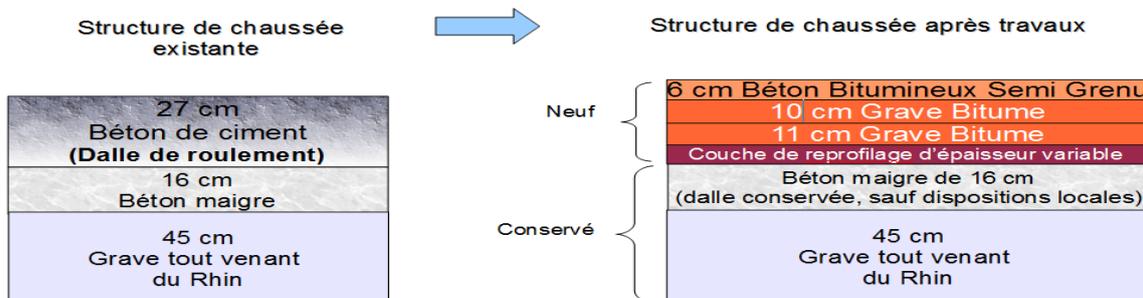
La mise en tourisme des liaisons se fera par le biais d'Alsace à Vélo et une fête transfrontalière sera organisée en partenariat avec la CeA.

Subvention votée de 403 642 € (bonification du plan Marshall) au titre du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire Nord Alsace.

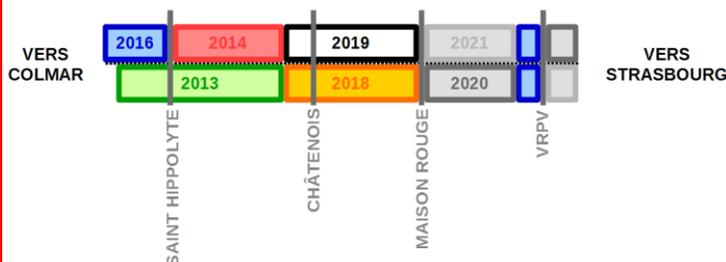
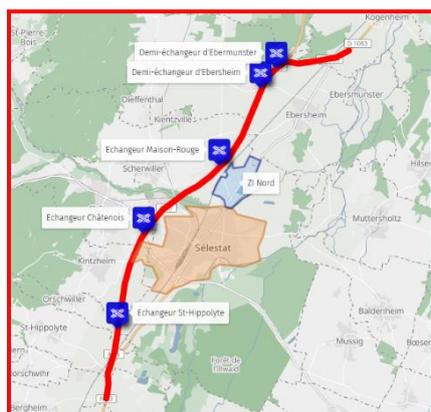


L'opération de régénération de l'A35 déviation de Sélestat : un chantier vertueux en matière de recyclage

L'A35 déviation de Sélestat, tronçon expérimental en béton, a été construite à la fin des années 1970 et inaugurée en 1980. La chaussée est composée de 2 dalles de béton d'épaisseur moyenne de 27 cm et 16 cm. La réhabilitation entreprise depuis 2013 consiste à remplacer la dalle supérieure de roulement par une structure bitumineuse en enrobés.



Dès 2013, l'entreprise chargée des travaux, en accord avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, a proposé le concassage et le réemploi sur place du béton démolé en matériau Recyclé Tout Béton mis en œuvre dans le terre-plein central et en bande d'arrêt d'urgence. Ce principe a ensuite été acté tous les ans pour chaque section de travaux.



Dans le cadre du chantier, l'emploi d'Agrégats d'Enrobés (AE) a également été privilégié (10% d'AE en couche de roulement et 30% minimum en couches d'assise). Dans le cadre des appels d'offre, les propositions plus vertueuses des entreprises (usage de 40% d'AE en couches d'assise et de la mise en œuvre d'enrobés tièdes en couche de roulement) ont été valorisées dans le cadre du jugement des offres. Et ceci malgré un fort trafic de 55 000 véhicules/jour dont 20% de poids lourds.

Au fil des années, ce sont ainsi des enrobés à 40% d'AE en couches d'assise et tièdes à 10% d'AE en couche de roulement, qui ont été mis en œuvre, avec des Agrégats d'Enrobés identifiés et contrôlés.

Objectifs

L'objectif de faire des travaux de régénération de l'A35 déviation de Sélestat un chantier exemplaire en terme de recyclage a été pleinement atteint.

Sur la durée de 7 ans dans la période entre 2013 et 2021, et sur un linéaire d'une dizaine de km sur l'A35 et 1 km sur la RD1083, ont ainsi été réalisés au total :

- ✓ 62 000 m³ de béton recyclé à proximité du chantier
- ✓ 240 000 t de couches d'assise (Grave Bitume)
- ✓ 72 000 t de couche de roulement (Béton Bitumineux Semi Grenu)

La part de béton recyclé qui est directement réutilisé sur le chantier est variable selon les besoins de chaque année. Le reste est vendu par l'entreprise chargée des travaux à des entreprises locales pour réemploi dans le cadre d'autres chantiers.

Bilan 2021

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a poursuivi cette gestion vertueuse avec une part importante d'économie circulaire.

- ✓ 10 500 m³ de béton recyclé dont plus de la moitié a été réutilisée dans le chantier
- ✓ 36 000 t de couches d'assise
- ✓ 11 000 t de couche de roulement

Perspectives

Au vu de l'expérience positive des travaux de régénération de l'A35 déviation de Sélestat, la Collectivité européenne d'Alsace va poursuivre la mise en œuvre d'une part importante d'Agrégats d'Enrobés dans ses chaussées même à fort trafic.

Des expérimentations pourront être tentées avec des parts encore plus importantes sur des chaussées à trafic moindre.

En outre, il sera favorisé chaque fois que possible, un recyclage sur place des matériaux le permettant.

Focus



Après fracturation de la dalle de roulement, les morceaux de dalle évacués ont été transformés en granulats sur le terrain de la base vie du chantier, pour être revalorisés en terre-plein central et bande d'arrêt d'urgence de l'A35.

Focus territorial – Région de Colmar

Soutien à la création d'une voie verte entre Munster et Gunsbach via le Parc de la Fecht : aide de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 30 000 €, soit 20% du coût des travaux qui se sont élevés à 151 000 € HT.



Soutien à la rénovation et mise en sécurité du pont des Américains à Horbourg-Wihr pour favoriser les déplacements doux et les liaisons intercommunales : aide de 75 000 €, soit 25% du coût de la dépense subventionnable de 300 000 € HT.



1.3 Déchets, Qualité de l’Air



Plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable

La collectivité est engagée depuis plusieurs années dans un plan d'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable. Elle mène une démarche globale d'accompagnement des établissements dans la prévention et le tri des déchets et sensibilise également la jeunesse à la préservation des ressources.

Bilan 2021

- ✓ Game of Phones : plus de 1 000 téléphones portables collectés dans les 31 collèges participants et à l'hôtel du Département de Strasbourg, au profit de l'association Envie
- ✓ Collecte des biodéchets dans les collèges : 84% des collèges bas-rhinois ayant une demi-pension ou télérestaurés ont une filière de collecte de biodéchets
- ✓ Mois de la pesée (gaspillage alimentaire) : octobre-novembre 2021 dans tous les collèges alsaciens ;
- ✓ Accompagnement des équipes (formation, animation réseau)
- ✓ Equipements en cellules de refroidissement : Marlenheim, Drusenheim, Duttlenheim, Niederbronn, Pfulgriheim, Rosheim, Wingen sur Moder, Woerth
- ✓ Défis des écodélégués : en partenariat avec le Rectorat, la collectivité a lancé une série de challenges « développement durable » à relever dans les collèges. Plusieurs défis concernaient la prévention/gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Au total, 19 collèges bas-rhinois ont participé aux défis.
- ✓ Concours de dessin de presse : « L'Art de Consommer », en partenariat avec Cartooning for Peace. 19 établissements et 89 œuvres dont une partie traitant des déchets générés par la consommation excessive.
- ✓ Animation dans les collèges à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- ✓ Accompagnement filières à la demande (D3E, tri sélectif, composteurs, ...)

Perspectives 2022

- ✓ Foyer de l'enfance : mise en place du tri sélectif, collecte des biodéchets
- ✓ Equipement en cellules de refroidissement : Diemeringen
- ✓ Défis des écodélégués
- ✓ Accompagnement des équipes de cuisine (Formation, animation réseau)
- ✓ Mois de la pesée

Fait marquant 2021

Un collégien français reçoit, en moyenne, son premier téléphone à l'âge de 11 ans et 92% des adolescents ont un smartphone. Au cours de l'adolescence, le téléphone sera changé plusieurs fois, pour des causes variées de type casse, perte, vol ou dans le but d'obtenir un appareil plus récent. Or, si environ 85% des composants d'un smartphone sont potentiellement recyclables, trop peu de nos appareils en fin de vie sont orientés vers des filières de valorisation.

L'opération Game of Phones, initialement prévue au printemps 2020, puis à l'automne 2020, a été décalée du 11 au 22 janvier 2021. Au total 31 collèges se sont portés volontaires (ainsi que l'Hôtel du Département), et ont collecté plus de 1000 téléphones au profit de l'association ENVIE.



Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les collèges

La démarche d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les collèges, initiée en 2021, s'inscrit à la fois dans le cadre de la stratégie en faveur de la transition énergétique et écologique et du texte réglementaire rendant obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les collèges.

Objectifs

- ✓ Favoriser une bonne qualité de l'air intérieur dans les bâtiments
- ✓ Instaurer les bonnes pratiques visant à préserver et améliorer une bonne qualité de l'air intérieur dans les collèges et foyers de l'enfance

Moyens alloués

- ✓ Un coordinateur Qualité de l'Air Intérieur (QAI) au sein de la Collectivité européenne d'Alsace
- ✓ Un prestataire pour l'assistance à la mise en œuvre de la QAI, expert dans le domaine
- ✓ Un budget de 106 000 € TTC pour la réalisation du marché sur la période 2020 – 2024
- ✓ Acquisition et déploiement de sondes de mesures CO₂ dans les collèges (1 capteur par collège)

Bilan 2021

- ✓ Formation des Agents Techniques des Collèges à l'évaluation des systèmes d'aération des collèges
- ✓ Formation des référents QAI des collèges
- ✓ Collecte des informations relatives à l'auto-évaluation de la QAI
- ✓ Proposition et validation des plans d'actions pour chaque établissement

Perspectives

- ✓ Mise en application des plans d'action
- ✓ Evaluation annuelle de l'état d'avancement des plans d'action



Fait marquant 2021

Les capteurs CO₂, à but pédagogique, permettent d'améliorer la prise de conscience du niveau de confinement des salles de classes et de favoriser l'application des protocoles de renouvellement d'air émanant des Ministères en charge de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Ces capteurs sont équipés de voyants lumineux permettant de suivre l'évolution de la teneur en CO₂ d'une pièce, et répondent aux recommandations techniques.

1.4 Adaptation au réchauffement climatique

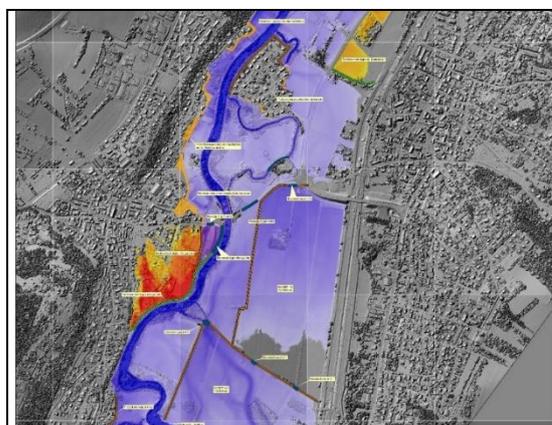


Prévention contre les crues

La Collectivité européenne d'Alsace continue une tradition de gestion des cours d'eau haut-rhinois en particulier dans le domaine de la prévention des inondations. Il s'agit de maintenir et d'investir en tant que de besoin dans le réseau de digues (250 km) et d'ouvrages divers (seuils, petits barrages, ouvrages hydrauliques, chenaux de décharges) pour limiter l'impact du risque inondable pour les populations et infrastructures. En amont des bassins versants, un écrêtement des crues est assuré par la dizaine de barrages que la Collectivité européenne d'Alsace possède sur tous les cours d'eau venant des Vosges. Cette politique de prévention est aussi fondée en cas de risque important sur l'épandage des crues en plaine dans des secteurs prévus à cet effet en amont des secteurs habités.

Objectifs

- ✓ Limiter le risque d'inondation et les dommages de crue pour les personnes et les biens.
- ✓ Assurer la prévision de crues par l'utilisation des modèles hydro-météorologiques, et la modélisation des écoulements de crues.
- ✓ Mettre à disposition des collectivités et du public des données de prévisions des crues (via le site DATALSACE.eu).



Partenariats

- ✓ Rivières de Haute Alsace qui assure pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace, des syndicats de rivières et des collectivités la prévision des crues, le suivi des débits, les travaux d'entretien des cours d'eau et de mesures correctives.
- ✓ Certains travaux sont aidés sous forme de subvention par la Collectivité européenne d'Alsace (bassins de compensation).

Bilan 2021

- ✓ L'épisode de fortes pluies qui a touché l'est de la France en juillet 2021 a montré l'intérêt des bassins de compensation sur les petits bassins versant ruraux de piémont pour la protection de villages à l'aval.

Perspectives

- ✓ Renforcer les fonctions de régulation hydrologique des ouvrages par l'utilisation d'outils performants (modélisation, prévision des crues).
- ✓ Maintien en bon état du patrimoine hydraulique.

Fait marquant 2021

Mise en service prochaine du canal de décharge, d'une capacité de 30 m³/s, de l'III vers le canal déclassé du Rhône au Rhin, au sud de Mulhouse, avec la réalisation du vannage sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace.

L'agriculture occupe 40% du territoire alsacien pour 6 300 exploitations agricoles. 10% de la surface agricole utile est en agriculture biologique ou en conversion. L'agriculture représente un enjeu majeur pour l'économie alsacienne, mais également pour l'aménagement, le dynamisme et la diversité du territoire. Les agriculteurs produisent nos aliments, entretiennent nos paysages, créent de l'emploi et contribuent à la vitalité de nos territoires ruraux.

La politique agricole de la Collectivité européenne d'Alsace, menée en étroite partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, vise à promouvoir une agriculture alsacienne compétitive, durable, respectueuse de l'environnement, génératrice d'emplois et de richesses. La Collectivité soutient et porte des projets pour adapter nos territoires ruraux au changement climatique et permettre à l'agriculture de s'inscrire dans des démarches vertueuses pour de la création d'emplois saisonniers ou pérennes, des productions de qualité, une transformation et une commercialisation de proximité en ménageant les paysages, l'eau et la biodiversité.

L'aménagement foncier : un outil au service de l'économie, de l'environnement et de la société

L'aménagement foncier est une compétence de la Collectivité européenne d'Alsace. Une de ses missions est de contribuer à préserver les ressources en eau, la biodiversité et les continuités écologiques entre les milieux naturels. Il constitue à ce titre un levier pouvant permettre d'engager des programmes de restauration de milieux naturels.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture : pour l'emploi, les circuits courts et le développement des territoires ruraux

L'agriculture a besoin de main d'œuvre notamment saisonnière, et peut ainsi constituer une passerelle pour le retour à l'emploi de personnes bénéficiaires du rSa (BRSA) ou simplement éloignées de l'emploi.

Le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre d'agriculture permet de mobiliser des agriculteurs ayant des besoins de main d'œuvre, de proposer ces emplois à des BRSA et si besoin à organiser des formations ou un accompagnement facilitant la reprise d'emplois.

La possibilité offerte aux BRSA de cumuler le rSa et un salaire sur une courte période est à cet égard une mesure qui est appliquée sur l'ensemble de l'Alsace pour des activités saisonnières comme les vendanges, la récolte des asperges ou du houblon.

Les circuits courts : organiser les filières de produits locaux, du producteur jusqu'à l'assiette du consommateur.

La Collectivité européenne d'Alsace mène une démarche globale de promotion de la qualité des 6 millions de repas servis dans les collèges et d'une alimentation équilibrée, mais également de développement de l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits alimentaires de qualité, d'origine locale et/ou bio.

La Collectivité européenne d'Alsace a engagé une action sur l'approvisionnement bio et local en direction des autres établissements qui entrent dans son champ d'intervention : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.

« Plan Arbre »

Le « Plan Arbre », fédère les actions engagées qui visent à reconnaître le rôle fondamental de l'arbre et lui donner toute sa place dans notre environnement. L'arbre est constitutif de nos paysages, il est porteur de services à la Nature comme à l'Homme, il est notamment un support de biodiversité et un régulateur du climat.

Le « Plan Arbre » se déploie autour de 3 orientations majeures, déclinées en 15 actions :

- ✓ L'arbre, source de respiration de nos villes et villages : agir pour favoriser la présence de l'arbre en milieu urbain comme rural
 - valoriser les arbres d'alignement et espaces verts des routes départementales parcourant nos villes et campagnes,
 - accroître la présence des vergers en milieu urbain,
 - accroître la présence des vergers en milieu rural,
 - associer à la naissance d'un enfant la plantation d'un arbre, l'opération une naissance / un arbre a été lancée en 2021 dans le Bas-Rhin et sera étendue à l'Alsace en 2022.

- ✓ La forêt, un écosystème complexe, essentiel à la vie : accompagner les acteurs de la forêt pour faire face aux enjeux climatiques.
 - impulser la plantation d'arbres et animer l'agroforesterie,
 - participer à l'équilibre sylvo-cynégétique, entre faune sauvage et gestion forestière,
 - initier la coordination de la desserte externe des massifs forestiers.

- ✓ L'arbre, facteur de développement économique local : valoriser les filières locales du bois et appuyer la plantation en forêt notamment par le Plan de Relance
 - soutenir le bois local dans la commande publique,
 - contribuer à l'émergence d'une marque ou label du bois Alsace,
 - valoriser les arbres remarquables, vecteurs d'implication citoyenne et d'intérêt écologique et touristique,
 - soutenir la plantation en forêt par le Plan Rebond de la Collectivité européenne d'Alsace.

Focus territorial – Ouest Alsace

Soutien financier fort en matière de replantation d'arbres dans le cadre du plan rebond aux communes forestières particulièrement dans la vallée de la Bruche et les Vosges du Nord

La Collectivité européenne d'Alsace, partie prenante de la lutte contre le réchauffement climatique, a adopté un dispositif de soutien aux communes forestières pour la régénération naturelle, accompagnée de replantation. Différentes essences seront plantées sur la période 2021-2023. L'autorisation de programme sur 3 ans, prévoit 1 M€ de financements. Lors de cette première édition, en 2021, un tiers des financements (306 105 €) a été attribué. Cela représente plus de 100 ha de forêts et près de 38 000 arbres projetés.

Finalité 2 : Préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources

L'Alsace possède une formidable diversité de milieux naturels, de paysages et d'espèces, parfois rares et menacées. À ce tableau, il faut ajouter un important réseau hydrographique. La densité de population y est très supérieure à la moyenne nationale, concentrée autour d'un tissu urbain et industriel dense. Elle peut représenter une menace pour la biodiversité et la ressource en eau.

2.1 Préservation des milieux naturels et de leur biodiversité



Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Cadre réglementaire

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. La préservation des sites naturels existants passe par des acquisitions foncières dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou par une gestion environnementale adéquate.

Objectifs

Maintenir, restaurer et, si possible, étendre les sites naturels pour garantir un bon fonctionnement des écosystèmes et ainsi contribuer à la protection de la population.

Partenariats

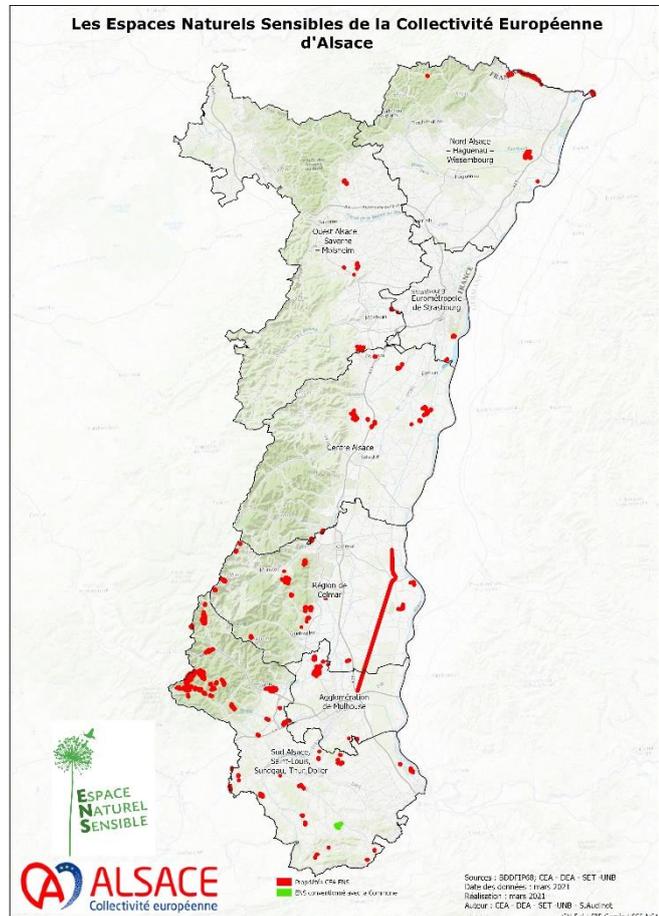
- ✓ Communes, en particulier pour celles auxquelles le droit de préemption ENS a été délégué
- ✓ Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), via une convention sur des zones spécifiques dans le Bas-Rhin, et plus globalement via l'outil Vigifoncier Grand Est
- ✓ Conservatoire des espaces naturels d'Alsace (CEN Alsace) pour la gestion d'une partie des sites naturels propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace et la découverte des sites au grand public via des chantiers nature
- ✓ Parc Départemental d'Erstein pour les sites gérés en régie dans le Bas-Rhin
- ✓ Brigade Verte pour la surveillance des sites dans le Haut-Rhin
- ✓ Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et associations d'éducation à l'environnement locales pour la valorisation des sites (visites/animations avec scolaires et grand public, conception de panneaux pédagogiques, ...)
- ✓ Les associations naturalistes locales : Ligue de protection des oiseaux (LPO), BUFO et ODONAT pour la veille naturaliste sur les sites et l'inventaire en continu.
- ✓ Partenaires universitaires et centres de recherche pour certains sites (Woerr à Lauterbourg notamment)
- ✓ Agriculteurs via des baux ruraux à clauses environnementales quand la gestion du site le permet

Bilan 2021

- ✓ 107 sites représentant une surface d'environ 1 827ha
- ✓ 5 519 ha classés en zones de préemption ENS sur 39 sites

Perspectives

- ✓ Rédaction d'une Stratégie Alsacienne des Espaces Naturels et de la Biodiversité à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace
- ✓ Renforcement de la valorisation des sites, notamment avec les partenariats existants avec les associations naturalistes, les CINE et les associations d'éducation à l'environnement locales mais aussi avec les Fédérations d'arboriculteurs du 67 et du 68, en particulier pour les sites avec une dominante de prés-vergers
- ✓ Création d'un réseau de « veilleur de nature » (personne référente locale pour un site naturel)



Fait marquant 2021

L'acquisition de la colline du Florimont à Ingersheim (68) va permettre de préserver une forêt de chênes sessiles et pubescents (habitat subméditerranéen) dans un excellent état de conservation. La présence d'anciennes carrières renforce l'intérêt écologique du site avec la présence du Faucon pèlerin et d'une flore typique des pelouses sèches.

Au niveau géologique, l'exploitation des carrières a permis de mettre à jour des affleurements rocheux qui retracent l'histoire géologique du fossé rhénan de -320 à -30 millions d'années. De plus, l'exploitation du site a permis de mettre à jour un réseau karstique connu pour être le plus profond d'Alsace.

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) consistent en des aides financières attribuées pour une période de 5 ans aux exploitants agricoles volontaires, en contrepartie de pratiques respectueuses de l'environnement. Elles sont spécifiques à des territoires bien définis et sont cadrées par un document appelé Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC).

Période de programmation

2015-2020 + période transitoire 2021-2022 en attendant la future Politique Agricole Commune (PAC) qui couvrira la période 2023-2027

Politique

Le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace porte sur 5 PAEC répartis sur trois secteurs :

- ✓ la montagne vosgienne :
 - territoire du PAEC "Pour une montagne vivante", porté par la Chambre d'Agriculture d'Alsace sur la montagne haut-rhinoise et les vallées de la Bruche et de Villé,
 - territoire du PAEC "Vosges du Nord et Alsace Bossue", porté par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
- ✓ Pour ces 2 PAEC, la Collectivité européenne d'Alsace est co-financeur de MAEC localisées pour le maintien et le développement de la biodiversité et des milieux et habitats favorables, ainsi que de l'ouverture des paysages ;
- ✓ le Haut-Rhin (hors montagne vosgienne) : PAEC « Territoires du Haut-Rhin » élaboré via les GERPLAN (plans de gestion de l'espace rural et périurbain). La Collectivité européenne d'Alsace est porteuse de ce PAEC avec les structures intercommunales engagées dans un GERPLAN et cofinance des MAEC localisées répondant à des enjeux d'intérêt collectif comme le maintien de la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols, la préservation de la qualité de l'eau, des zones humides et inondables, ... ;
- ✓ les Rieds bas-rhinois : la Collectivité européenne d'Alsace porte, anime et cofinance 2 PAEC, dans le cadre des priorités définies par le Schéma Départemental des Espaces Naturels, un pour le Ried de la Zorn et un autre pour les Rieds de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau. Ces MAEC répondent à des enjeux de maintien de pratiques agricoles favorables à la faune et à la flore dans des périmètres englobant les secteurs classés au titre de Natura 2000.

Périmètres à l'échelle de l'Alsace

- ✓ PAEC « Territoires du Haut-Rhin » : EPCI ayant un GERPLAN (soit 15 EPCI) ; surface totale éligible actuelle des zonages : 30 854 ha
- ✓ PAEC « Ried de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau » : surface totale éligible actuelle des zonages : 8 017 ha
- ✓ PAEC « Ried de la Zorn » surface totale éligible actuelle des zonages : 10 508 ha
- ✓ PAEC « Vosges du Nord et Alsace Bossue » : sur les espaces ouverts des 111 communes du PNRVN
- ✓ PAEC « Pour une Montagne vivante et Protection des races menacées » : communes situées en zone « massif » ; surface totale éligible des zonages (ex-68) : 17 751 ha
- ✓ PAEC « Protection des races menacées » (uniquement pour les éleveurs du Haut-Rhin)

Bilan des actions menées

- ✓ PAEC Territoires du Haut-Rhin : 1 651 ha contractualisés, dont 462 ha de création de prairies

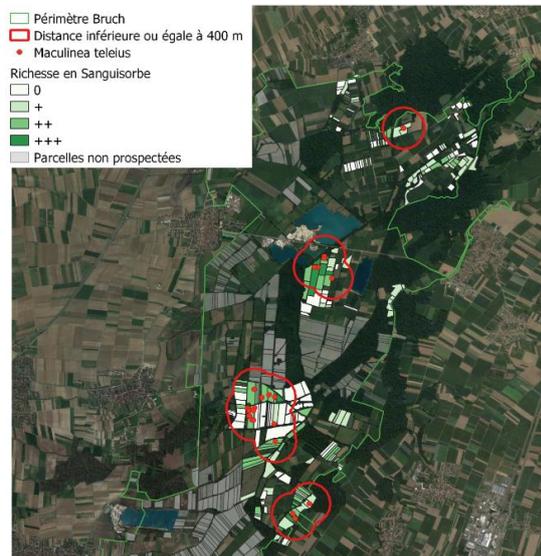
- ✓ PAEC « Ried de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau » : 914 ha contractualisés, pour 1 729 ha de prairies
- ✓ PAEC « Ried de la Zorn » : 334 ha contractualisés, pour 2 475ha de prairies
- ✓ PAEC « Vosges du Nord et Alsace Bossue » : 803 ha contractualisés
- ✓ PAEC Montagne vosgienne : 14 598 ha contractualisés

Perspectives 2022

- ✓ Poursuite des programmes agro-environnementaux alsaciens (PAEC)
- ✓ Prise de connaissance et analyse de la nouvelle PAC 2023-2027 pour réfléchir à l'évolution des mesures agro-environnementales et autres dispositifs à proposer en faveur du maintien des surfaces en herbe et de la biodiversité
- ✓ Propositions de nouveaux PAEC à l'échelle alsacienne, en gardant comme objectifs principaux le maintien et le développement des prairies et de leur biodiversité associée dans les zones agricoles de montagne, de plaine et dans le Ried

Faits marquants

PAEC Ried 2021 : Poursuite des évaluations écologiques des MAEC



PAEC Territoires du Haut-Rhin 2021 : 532 ha engagés en maintien ou création de prairies (chiffrage estimatif)



crédit photo : Michel Kurst©

Contexte

La continuité écologique des milieux aquatiques a été introduite par la Directive Cadre sur l'Eau. Elle se définit par la libre circulation des espèces, une hydrologie proche des conditions naturelles et le bon transit des sédiments dans les milieux fluviaux à forte valeur patrimoniale.

Cette continuité doit être maintenue ou rétablie par les propriétaires d'ouvrages impactant les cours d'eau ayant fait l'objet d'un classement réglementaire.



Seuil infranchissable du pont de la RD 1422 sur l'Andlau à Saint Pierre

La Collectivité européenne d'Alsace a en charge la gestion d'un patrimoine routier de 6 400 km équipées de plus de 2 600 ponts (hors ouvrages d'ouverture < 2m), qui, pour certains d'entre eux, sont des freins à la continuité écologique. En tant que propriétaire, la Collectivité doit mettre en conformité ses ouvrages impactants.



Parallèlement, la Collectivité européenne d'Alsace continue une tradition de gestion des rivières en particulier dans l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnement naturel, s'agissant de cours d'eau plus ou moins artificialisés au cours de l'histoire. Depuis la création de Rivières Haute Alsace, l'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace consiste en un appui financier (subvention) à ces travaux de protection / renaturation des milieux aquatiques.

« Mulhouse diagonales » Jardin de la Doller

Objectifs

Assurer la continuité écologique sur l'ensemble des ouvrages propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace faisant obstacle à la circulation piscicole et au transit sédimentaire sur les cours d'eau classés en Liste 2.

Redonner chaque fois que possible, une fonctionnalité naturelle au cours d'eau par des actions de végétalisation des berges, de création de zones de méandres, de remise en eaux d'anciens bras déconnectés, ...

Partenariat

Sur cette thématique, le partenariat s'exprime sous des formes multiples :

- ✓ un Accord Cadre entre l'Agence de l'Eau et la Collectivité européenne d'Alsace permettant de cibler des thématiques d'interventions conjointes sur des priorités communes intéressant l'ensemble du territoire alsacien en faveur de l'eau, de la biodiversité et de l'atténuation au changement climatique ;

- ✓ des Contrats de Territoires Eau-Climat qui associent l'ensemble des acteurs concernés d'un territoire (Agence de l'Eau, communes, intercommunalités, Collectivité européenne d'Alsace, acteurs locaux) dans une approche globale et intégrée de l'eau et de la biodiversité dans les politiques locales ;
- ✓ un partenariat plus technique associant un ensemble d'organismes « experts » dans la concrétisation des projets : Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, PNRVN, Association Saumon-Rhin, Services de l'Etat (DDT, OFB, DREAL) ;
- ✓ Rivières de Haute Alsace (RHA) qui assure, dans le Haut-Rhin, pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace, des syndicats de rivières et des collectivités la gestion des cours dans ses différents volets (études, travaux, entretien, ...).

Bilan 2021

- ✓ Mise en place d'un partenariat technique et financier avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sous forme d'un Accord Cadre pour la période 2021-2026 ;
- ✓ Finalisation d'un Contrat Territorial Eau-Climat sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et engagement d'un programme d'intervention sur 12 ouvrages d'art de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- ✓ 290 diagnostics de continuité écologique réalisés sur des ouvrages départementaux ;
- ✓ Plusieurs opérations de rétablissement de la continuité écologique ont été engagés en 2021 sur différents cours d'eau :
 - RD52 : remplacement de 2 buses par portique sur palplanches sur cours d'eau phréatique à Rhinau et Marckolsheim avec remise en continuité piscicole,
 - RD50 remplacement de la buse métallique : aménagements de bassins successifs,
 - RD114 sur l'Augraben à Lampertsloch : remplacement d'un dalot avec effacement du seuil.

Perspectives 2022 et suivante

Achever les études techniques des projets de franchissement sur 12 ouvrages du bassin de la Bruche et un ouvrage sur l'Andlau à Saint-Pierre, et engager une 1^{ère} tranche de travaux.

- ✓ L'inventaire et les diagnostics de continuité sur les ouvrages concernés se poursuivront afin de positionner l'ampleur des enjeux à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, et définir une stratégie d'action globale.
- ✓ Des opérations d'envergure : renaturation du Lertzbach à Saint-Louis, du Muhlbach de Chalampé à Geiswasser, projet REAPIR à Fessenheim (renaturation des anciens bassins des MDPAs) ..., sont envisagées dans le cadre de l'opération « Plan Rhin Vivant » qui prendra également appui sur le transfert à la Collectivité européenne d'Alsace des canaux de la Hardt sur un terme plus long.
- ✓ Projet de Zone de Prémption ENS de Kembs qui concerne des terrains en zone humide/inondable (remontée de nappe du Rhin dans la basse plaine).

Fait marquant 2021

La Collectivité européenne d'Alsace a finalisé les travaux liés au nouveau système de régulation hydraulique de l'Espace Naturel Sensible du See d'Urbes pour plus de 100 000 €.

Protection des batraciens le long des routes départementales

Objectifs

Durant la période de migration nuptiale (fin février à mi-avril selon les espèces), capter les amphibiens tentant de traverser les routes pour rejoindre les mares et ainsi éviter leur écrasement massif (toutes les espèces d'amphibiens sont protégées en Alsace).

Moyens d'action

Plusieurs modes d'action sont possibles pour permettre aux amphibiens de gagner leur lieu de reproduction en sécurité :

- ✓ Lorsque c'est possible : fermeture de route (partielle ou totale, nocturne ou permanente).
- ✓ Si la route doit rester ouverte : mise en place d'un dispositif temporaire de capture les amphibiens tentant de traverser les routes pour rejoindre les mares. Capture-comptage-identification-relâcher dans les plans d'eau / idem au retour avec relâcher dans les massifs forestiers ou haies.
- ✓ Lorsque ni la fermeture, ni la pose de dispositifs temporaires ne sont possibles (sécurité des bénévoles impossible à assurer, topographie particulière du site), et lorsque les effectifs en migration sont suffisamment importants : installation de crapauducs = dispositifs permanents et autonomes.



Bilan 2021

- ✓ **Couverture géographique** : tout le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace; 69 sites temporaires pour 32,5 km d'installations + 6 dispositifs pérennes (crapauducs)
- ✓ **Indicateurs quantitatifs** : entre 90 et 100 000 amphibiens sauvés annuellement (captés sur les routes et relâchés soit dans les plans d'eau, soit en forêt) ; espèces majoritaires : Crapaud commun (71%), Grenouille rousse (13%), autres espèces (3% de tritons, salamandres, ...)
- ✓ **Indicateurs qualitatifs** :
 - maintien des grands noyaux de populations même sur des tronçons routiers à fort trafic,
 - maintien et développement de la mobilisation bénévole sur 20 ans,
 - exploitation des données chiffrées au niveau d'organismes scientifiques nationaux (MNHN) et locaux (BUFO et CSRPN),
 - bonne couverture médiatique (près de 30 articles de presse chaque année).

Perspectives

- ✓ Développement des actions pédagogiques de sensibilisation (scolaires et adultes),
- ✓ Surveillance accrue des épizooties sévissant actuellement en Europe de l'Ouest,
- ✓ Mise en place d'un crapauduc sur le sites d'Eschbourg dans le cadre du Plan de Relance.

Forêt d'avenir d'Alsace

En 2020, suite au confinement qui a empêché de réaliser les travaux sylvicoles habituels et à la sécheresse qui a détruit une grande partie des jeunes plants, la Collectivité européenne d'Alsace a soutenu dans le cadre du plan de relance départemental la replantation en forêts privées et communales.

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de mettre en œuvre un plan de rebond des forêts d'avenir d'Alsace doté d'un budget d'1 M€ sur la période 2022-2023.

Les projets soutenus dans le cadre de ce dispositif seront des projets communaux favorisant la régénération naturelle en préservant le peuplement existant et son potentiel d'avenir tout en le complétant dans le cadre d'une stratégie d'adaptation des forêts au changement climatique. L'objectif est d'améliorer la résilience et la résistance du peuplement aux sécheresses, canicules et attaques de ravageurs.

Focus territorial – Ouest Alsace

Dans le cadre du plan de rebond en faveur de la régénération naturelle accompagnée de replantation, les communes de Russ et de Saulxures ont bénéficié d'un soutien financier respectif de 22 000 € et 19 696 € de la part de la Collectivité européenne d'Alsace.

Focus territorial – Agglomération de Mulhouse

Grâce au soutien de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la ville de Mulhouse et les syndicats mixtes de l'III et de la Doller ont entrepris un ambitieux projet de réouverture de leurs cours d'eau.

Appelé « Mulhouse Diagonales », ce projet se structure ainsi à partir de 3 « diagonales vertes » qui se croisent : le Nouveau bassin et le canal de jonction, la plaine de l'III à la Doller, le site DMC et le Steinbaechlein

Une renaturation de 2,5 km le long de l'III, partant du cœur de la ville est actuellement en chantier. L'ensemble de ce chantier sur l'III est estimé à 2,7 M€ et bénéficie d'une subvention de 600 000 € de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le deuxième chantier de Mulhouse Diagonales concerne la réouverture du Steinbaechlein. Une 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée sur la partie amont du site DMC. Ces travaux de reconnexion du cours d'eau permettent de créer de nouveaux habitats favorables à la biodiversité en pleine ville. Cela sera l'occasion également de réhabiliter des sites aujourd'hui délaissés en les rendant à nouveaux accessibles et fonctionnels pour les riverains. La Collectivité européenne d'Alsace subventionne ces travaux à hauteur de 20 %. A noter également que ce projet a été déposé au Contrat de Territoire de Vie pour un montant de 16 095 317 € au titre de l'aménagement du quartier DMC et la création d'espaces économiques. La Collectivité a accepté de le subventionner à hauteur de 1 M€ (soit 10% du montant subventionnable de 10 M€).

2.2 Protection de la ressource en eau



Un accord-cadre avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse

Afin d'agir de concert en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, un partenariat technique et financier entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Agence de l'eau Rhin Meuse a été établi par le biais d'un accord-cadre.

Gestion d'un patrimoine de 10 barrages et 2 canaux

La Collectivité européenne d'Alsace possède 10 barrages situés dans le Haut-Rhin et datant de la fin du XX^{ème} siècle et des années 1960 (pour le barrage de Kruth-Wildenstein) et des canaux : canal de la Bruche (20 km) et canal déclassé du Rhône au Rhin (35 km). Un onzième barrage (barrage de la Lauch), encore propriété de l'Etat, a vocation à être repris par la Collectivité européenne d'Alsace après travaux à l'horizon 2025.

Ils ont une double fonction de rétention et d'écrêtements des crues d'hiver et de printemps (en particulier le barrage de Kruth) et de soutien d'étiage des cours d'eau l'été.

Les canaux, quant à eux, constituent des corridors écologiques (trames verte et bleue) et participent à la recharge de la nappe par infiltration. Ils sont également un support apprécié pour des activités sportives et de loisirs (itinéraires cyclables, promenade, ...); le canal déclassé du Rhône au Rhin fait partie du réseau des Espaces Naturels Sensibles avec des enjeux de découverte de la nature (lien avec le CINE du vieux canal à Hirtzfelden) avec une gestion de la végétation en lien avec les enjeux écologiques.

Objectifs

- ✓ Prévenir le risque d'inondation (barrages).
- ✓ Assurer le maintien d'une hydrologie minimum (soutien d'étiage) permettant la vie aquatique des cours d'eau, la recharge des nappes, voire indirectement l'alimentation en eau potable (Doller, Lauch).
- ✓ Maintenir une vie économique dans les vallées, dépendante de cette ressource (industrie, agriculture).
- ✓ Restaurer et valoriser ces ouvrages hydrauliques en tant que patrimoine architectural, paysager et environnemental, support d'activités touristiques et de loisirs.

Perspectives

- ✓ Renforcer les fonctions de régulation hydrologique par l'utilisation d'outils performants (modélisation, prévision des crues)
- ✓ Maintenir en bon état du patrimoine hydraulique

- ✓ Reprise par la Collectivité européenne d'Alsace, du canal de la Hardt dans le Haut-Rhin, encore propriété de l'Etat
- ✓ Poursuivre le programme pluriannuel 2021-2026 de restauration et de valorisation du canal de la Bruche, avec notamment la restauration et la sécurisation du barrage et de sa prise d'alimentation à Wolxheim et Avolsheim en 2022.



Canal de la Bruche : Restauration de l'écluse n° 5 à Kolbsheim

Fait marquant 2021

Le chantier de rénovation du masque d'étanchéité du barrage de Kruth-Wildenstein entamé en 2020 doit se parachever afin de garantir un remplissage complet pour la prochaine saison et répondre pleinement à ses fonctions.

Sur le canal de la Bruche, restauration des écluses n° 5 (Kolbsheim), n° 6 (Hangenbieten) et n° 8 (Achenheim), des déversoirs d'alimentation des Muhlbach n° 5 (Kolbsheim) et 8 (Achenheim), ainsi que des vannes de l'écluse n° 7 (Hangenbieten).

2.3 Sensibilisation et Education à l'Environnement



La Collectivité européenne d'Alsace, de par ses actions et ses partenariats, s'investit pour que le patrimoine naturel alsacien soit mieux connu du plus grand nombre pour être mieux préservé.

Programme d'Education à l'Environnement et au développement durable

Objectifs

- ✓ Sensibiliser le public aux espaces naturels, à la biodiversité et aux Espaces Naturels Sensibles en particulier ainsi qu'à la transition écologique et énergétique
- ✓ Soutenir le réseau associatif œuvrant en Alsace dans le domaine de la pédagogie à l'environnement et à la nature
- ✓ Conforter la tête de réseau ARIENA (association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace) dans l'animation de cette politique, dans la mise en cohérence des actions, le partage d'expériences, d'outils et de compétences

Partenariats

Politique concertée et cofinancée avec la Région Grand Est, la DREAL Grand Est, en lien avec l'Education nationale (Inspection d'Académie et Rectorat). Les liens sont contractualisés par des conventions bilatérales annuelles avec tous les Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) et avec l'ARIENA.

Bilan 2021

- ✓ Partenaires : 1 tête de réseau ARIENA + 10 CINE labellisés (+ 1 potentiellement labellisable) + 16 structures membres
- ✓ Couverture géographique : toute l'Alsace
- ✓ Indicateurs quantitatifs : 250 000 participants/an en Alsace (hors grand public)
- ✓ Indicateurs qualitatifs : tableaux de bord de l'ARIENA + rapports d'activité des structures
- ✓ Montants alloués : 1 188 000 €/an en fonctionnement et 30 000 €/an en investissement
- ✓ Dispositif concerté unique en France : label CINE / instruction conjointe / concours protéger l'Environnement j'adhère (PEJ) / mercredis du patrimoine (sorties à thème pour les enseignants)

Perspectives

- ✓ Travail en cours pour homogénéiser les dispositifs existants
- ✓ Lancer l'étude de préfiguration pour un potentiel 11^{ème} CINE dans la Vallée de la Bruche/Champ du feu

Objectifs

- ✓ Offrir aux petites communes à faibles moyens financiers la possibilité de mutualiser un garde-champêtre au travers de leur adhésion au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux. Pour la Collectivité européenne d'Alsace, se doter de moyens humains réels pour la surveillance et la protection de la nature et de l'environnement.
- ✓ Cette initiative prise en 1988 par le Département du Haut-Rhin était la première en France et à ce jour la Brigade Verte n'a pas d'équivalent au niveau national.



La Brigade Verte travaille essentiellement avec les communes (les maires étant les délégants du pouvoir de police et les gardes exerçant sous leur autorité), la Police, la Gendarmerie, l'ONCFS, l'AFB, les différentes associations, ... et la Collectivité européenne d'Alsace.

Bilan à fin 2021

- ✓ **Couverture géographique :**
 - 329 communes adhérentes dans le Haut-Rhin, 4 communes adhérentes dans le Bas-Rhin (Kintzheim, Muttersholtz, Wittisheim et Hilsenheim) ; 3 communes au Champ du Feu ont pu bénéficier d'une expérimentation de la Brigade Verte en 2020, soutenue par la Collectivité européenne d'Alsace.
- ✓ **Indicateurs quantitatifs :**
 - environ 2 850 procès-verbaux (PV), 40 rapports, 370 informations par an
 - 2 160 infractions routières, 1 650 constats de dépôts de déchets, 400 opérations funéraires, 2 700 interventions pour divagation d'animaux, 3 350 ramassages de pneus abandonnés, 35 interventions en matière de plantes invasives (ambrosie, berce du Caucase), 1 000 oiseaux blessés pris en charge, 380 sorties batraciens, ...
- ✓ **Indicateurs qualitatifs :**
 - rapports mensuels par commune
 - rapport d'activité annuel
 - rapports spécifiques et copies des PV s'il s'agit des propriétés de la Collectivité européenne d'Alsace
- ✓ **Moyens spécifiques :**
 - 68 gardes-champêtres répartis sur 11 postes
- ✓ **Montants alloués en 2021 par la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - 1,5 M€, dont 78 000 € pour le déploiement dans le Bas-Rhin

Perspectives

- ✓ Refonte des statuts et de la gouvernance de la Brigade Verte en 2021, notamment pour intégrer la création de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- ✓ Stratégie de déploiement vers le Bas-Rhin avec un coût maîtrisé pour la Collectivité européenne d'Alsace et une faisabilité technique pour la Brigade Verte.



Finalité 3 : Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La solidarité entre individus, entre générations, au sein d'un même territoire et entre les territoires est l'un des principes majeurs et fondateurs du développement durable. La Collectivité européenne d'Alsace est un acteur clé en la matière. Elle est au cœur de nombreux dispositifs au bénéfice des publics dits « prioritaires » ou « vulnérables » : personnes âgées et handicapées, allocataires du rSa, petite enfance, personnes et familles en difficulté ou isolées... Son objectif principal est de limiter toute forme d'éloignement qu'il soit géographique, social et générationnel, afin que le territoire et sa population se développe de façon harmonieuse.

3.1 Insertion et lutte contre la pauvreté



La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) a été initiée par le Président de la République en septembre 2018. Elle s'articule autour de deux axes majeurs : l'action dès le plus jeune âge pour éviter une reproduction sociale de la pauvreté, et une sortie de la pauvreté par la formation et l'accompagnement vers l'emploi.

Pour faire vivre cette stratégie, deux conventions d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi ont été signées par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin avec l'Etat, qui reposent sur trois axes d'intervention identiques :

- ✓ Accompagner l'accès à la majorité pour les jeunes les plus fragiles, pour préparer l'accès à l'autonomie des jeunes et éviter les ruptures ;
- ✓ Accompagner l'accès aux droits et garantir à chacun « un pouvoir vivre » réel, pour permettre à tous l'accès aux besoins fondamentaux que sont le logement, la nourriture et la santé ;
- ✓ Accompagner vers et dans l'emploi, pour sortir d'un système de solidarité qui compense les difficultés sociales et passer à un système qui les prévient et ainsi donner à chacun une autonomie de droits et de faits, un sentiment d'utilité et de reconnaissance sociale, une place dans la société et dans l'emploi et des perspectives.

Les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ont constitué pour les Départements une opportunité de repenser leurs modes d'action auprès des plus précaires en adoptant une approche d'investissement social. S'il est indispensable d'accompagner les publics qui sont aujourd'hui en situation de pauvreté, l'impératif de la prévention a été rappelé : les jeunes d'aujourd'hui ne doivent pas devenir les pauvres de demain. En outre, ces conventions contribuent à garantir une certaine équité nationale d'accompagnement des publics en situation de précarité.

Afin d'agir dans ces différents champs, les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi se sont déclinées en actions opérationnelles. 14 de ces actions ont été inscrites dans le socle commun d'engagements des deux Départements ; 3 actions cofinancées ont été proposées pour le Département du Bas-Rhin ; 15 actions sont à l'initiative des deux Départements. L'Etat apporte des

recettes équivalentes à la moitié des dépenses faites pour mener les actions obligatoires. Les actions cofinancées ou à l'initiative des Départements obéissent à des clés de répartition qui peuvent différer selon les sujets. En 2021, la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté représente un volume de dépenses de 6,7 M€ pour la Collectivité européenne d'Alsace.

- ✓ Face à l'enjeu fondamental de lutter contre la pauvreté, renforcé par la survenance de la crise de la COVID-19 qui impacte profondément notre modèle social et économique, les Départements, en tant que chefs de file de l'action sociale, ont fait de cette lutte une priorité absolue et ont su démontrer leur capacité de répondre à l'urgence tant sanitaire que sociale.
- ✓ Pour compléter ses moyens habituels d'agir, le Département du Bas-Rhin s'est doté en 2020 d'un Plan d'urgence d'une enveloppe de 200 M€, un Plan Marshall des circuits courts, à destination des acteurs économiques bas-rhinois. Son objectif premier était d'amortir au maximum la crise économique et sociale qui en résultait, en valorisant également les filières locales alsaciennes. Le Département du Haut-Rhin s'est également engagé au travers de ses plans d'urgence « Territoire Actif et Solidaire » qui ont permis de mobiliser 120 M€ à destination des acteurs locaux. Ces plans complémentaires produisent encore des résultats en 2021.
- ✓ Sur le plan national, les dispositifs d'aides gouvernementales sont venus renforcer le soutien apporté aux ménages les plus précaires ou les plus touchés par la crise. Néanmoins ils ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins recensés en matière de lutte contre la pauvreté. Le plan de relance adopté par le Gouvernement, qui doit permettre d'éviter des entrées massives dans la pauvreté, concerne par ailleurs peu les personnes se trouvant déjà dans des situations précaires ou de pauvreté. Les conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi apparaissent donc comme un outil complémentaire du plan de relance pour tenter de limiter les effets d'une crise sans précédent.

Bilan 2021

Les actions menées en 2021 ont notamment permis de renforcer la prise en charge des jeunes majeurs sortants de l'aide sociale à l'enfance afin d'éviter toute sortie « sèche » sans solution de logement, d'hébergement ou de ressources. De nombreux projets ont également porté sur une prise en charge plus réactive et plus efficace des bénéficiaires du rSa dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Ces projets ont été déployés au niveau alsacien et ont été complétés par des initiatives locales de plus faible envergure territoriale mais à forte valeur ajoutée, afin de répondre à des problématiques individuelles et de stabiliser durablement les situations de certains bénéficiaires du rSa.

Le projet des « pluches solidaires » constitue un bel exemple de construction de parcours « sur-mesure » pour des bénéficiaires du rSa particulièrement éloignés de l'emploi. Cette action consiste à proposer des emplois d'une à deux heures par jour dans les cuisines des collèges gérés par la Collectivité européenne d'Alsace. Ces postes permettent de venir en soutien des équipes de cuisine habituelles afin de proposer l'utilisation d'un plus grand nombre de produits frais, issus de circuits courts, mais qui nécessitent un temps de transformation un peu plus long. Ce projet permet ainsi, tout en favorisant l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active, de promouvoir une alimentation de meilleure qualité dans les établissements de la Collectivité, de promouvoir la santé des élèves et de favoriser l'utilisation de produits locaux et, lorsque les filières le permettent, bio. Ce projet expérimental concerne cinq établissements actuellement et pourrait être étendu en 2022 à d'autres collèges intéressés.

La Collectivité européenne d'Alsace a par ailleurs demandé à ce que soit intégrée à ces conventions l'action volontariste portant sur les jobs solidaires étudiants, qui contribue à venir en aide à un public particulièrement fragilisé par la crise économique et sanitaire que nous traversons.

Perspectives 2022

Les Conventions d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi se poursuivront par avenants en 2022. Il s'agira de la dernière année de mise en œuvre des conventions actuelles. Les actions menées en 2021 seront reconduites et de nouvelles thématiques y seront ajoutées sur demande de l'Etat pour traiter des difficultés rencontrées dans l'accès à la mobilité des publics et renforcer la formation des travailleurs sociaux.

Revenu de Solidarité Active (rSa)

Pour répondre aux enjeux de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, la Collectivité Européenne d'Alsace s'appuie sur les 3 piliers qui ont structuré sa politique et qui ont permis depuis 2015 de contenir l'évolution à la hausse du nombre de foyers allocataires du rSa :

- ✓ Un parcours dynamique dès l'entrée dans le dispositif avec des plateformes d'accueil et d'orientation (initiée en 2020 dans le Bas-Rhin et depuis 2011 dans le Haut-Rhin sur les territoires de Colmar et Mulhouse), associé à une politique active du juste droit tout au long du parcours, humaine et efficace, qui participe par ailleurs d'une gestion saine des deniers publics dans un contexte d'augmentation de la dépense de rSa (en moyenne, sur les 5 dernières années, 5 000 contrôles par an pour une non-dépense de 5,7 M€) ;
- ✓ L'accompagnement vers l'activité et l'emploi des bénéficiaires du rSa réalisé par les référents mobilisés par les opérateurs de l'insertion (11,2 M€), les équipes de pôle emploi ainsi que les travailleurs sociaux de la Collectivité européenne d'Alsace et ceux de la Ville de Strasbourg (dans le cadre de la convention de délégation des compétences sociales et médico-sociales) ;
- ✓ L'objectif « emploi », érigé en priorité absolue, développé en complément des traditionnels contrats aidés, à travers la mise en place de circuits courts pour rapprocher l'offre d'emploi des entreprises de la demande des bénéficiaires, la participation aux opérations de recrutement d'envergure, la volonté de faire profiter les bénéficiaires du rSa des opportunités d'emploi transfrontalières, sans oublier toutes les actions innovantes dans les deux territoires alsaciens.

Eléments de contexte et budgétaires

En un an, le nombre de foyers allocataires est passé de 44 761 bénéficiaires en décembre 2020 contre 40 490 en janvier 2020, soit une augmentation sans précédent de 10,39%. Cette augmentation est en très nette progression par rapport à celle constatée entre 2018 et 2019 (+2,35%). En 2020, les dépenses d'allocations ont ainsi atteint un montant inédit de 274,6 M€, soit + 10,63 % en un an.

Depuis le début de l'année 2021, on relève toutefois une amélioration de la situation avec une baisse du taux de chômage et du nombre de foyers allocataires de -6% de décembre 2020 à juin 2021, avec, à cette date, 43 078 foyers allocataires.

La situation socio-économique nationale reste incertaine et appelle à la vigilance.

Les grands volumes budgétaires sont les suivants :

- ✓ 285 M€ inscrits au budget 2021 pour le paiement de l'allocation (à comparer aux 274,4 M€ au compte administratif 2020 et aux 248,3 M€ du compte administratif 2019),
- ✓ 29,15 M€ au titre de la poursuite de la politique volontariste d'insertion et de l'emploi impulsée par les deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin (dont 3,2 M€ au titre de la stratégie pauvreté).

Objectif

Compte tenu des impacts de la crise économique et sociale sans précédent que nous traversons, une mobilisation encore plus forte doit être portée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour ce faire, il convient de renforcer le « service public alsacien de l'insertion et de l'emploi » pour développer toutes les actions de nature à favoriser le retour à l'emploi en complément de la fluidification et de la dynamisation du parcours expérimenté dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (acté par la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 31 mai 2021).

Descriptif

L'approche résolument territoriale des programmes d'actions tout comme la transversalité entre politiques publiques départementales (inclusion, insertion socioprofessionnelle, dynamique et attractivité du territoire) permettent d'adapter nos politiques et actions publiques aux potentialités des individus et des territoires, et non plus l'inverse.

La mise en œuvre des « circuits courts », de parcours sur mesure vers l'activité et vers l'emploi d'abord, continue de se construire en articulation étroite avec les territoires, dans un cadre partenarial formalisé (consortiums) et en intégrant les bénéficiaires du rSa et les opérateurs dans la démarche. Elle génère :

- ✓ Un changement dans l'approche de l'accompagnement : l'activité et l'emploi pour objectif prioritaire, en identifiant tout d'abord les potentiels, les talents et les capacités individuelles pour agir en simultané sur les difficultés, afin qu'elles ne constituent plus des freins le moment venu,
- ✓ La création et l'ajustement en continu de nouveaux outils,
- ✓ L'adaptation des pratiques des opérateurs, des référents et des développeurs techniques tout en préservant la place de l'individu au cœur de son parcours,
- ✓ Une dynamique de participation au changement par l'ensemble des acteurs (consortiums, gouvernance ouverte de la Collectivité européenne d'Alsace avec l'appui de ses opérateurs...).

Bilan des actions menées en 2021

✓ La réduction des délais d'orientation

La réduction des délais d'orientation des nouveaux bénéficiaires du rSa se confirme et se poursuit par le déploiement de nouveaux outils que constituent les plateformes. Pour illustration, dans le Haut-Rhin, le délai d'orientation reste satisfaisant (délai moyen de 41 jours). Dans le Bas-Rhin, le délai moyen constaté pour les 5 000 nouveaux entrants au cours du 1^{er} semestre 2021 est de 27 jours, grâce au déploiement de la Plateforme d'accueil et d'orientation, mise en œuvre par la Caisse d'Allocations Familiales et les Missions Locales. Il est à noter que les orientations concernent les parcours professionnels à près de 70%.

En soutien à l'accompagnement individuel ou collectif en présentiel, ces plateformes permettent aux bénéficiaires du rSa et aux référents de gagner du temps dès la demande de rSa, de planifier les rencontres, de limiter les déplacements et d'avoir un accès partagé aux éléments du parcours.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit la construction de cette organisation « 3 en 1 » (inscription-instruction-orientation) avec les consortiums de partenaires existants ou en cours de constitution, les acteurs de proximité et les institutions, en privilégiant le principe du « Dites-le nous une fois ».

✓ **La préparation intensive au retour à l'activité et à l'emploi**

L'accompagnement dynamique vers l'emploi mis en œuvre dans tout le Bas-Rhin avec la plateforme « Job Coaching » s'inscrit dans une durée (3 mois), un contenu rythmé et réunit les compétences d'un ensemble d'intervenants (approche à 360° de la situation). Cet accompagnement et l'outil support « Job Coaching » font l'objet « d'une évaluation en marche » et d'une évolution technique régulière, grâce aux retours organisés des utilisateurs et des experts de terrain.

Cette dynamique existe également dans le Haut-Rhin qui développe plusieurs actions de type « emploi d'abord », en partant des potentialités et complète cette offre par des préparations intensives à l'emploi (sport, pratiques artistiques tels que le théâtre, ...).

En 2021, le lancement de l'extension de l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) à l'ensemble du territoire alsacien apporte une nouvelle dynamique à la poursuite de la garantie d'activité (enrichissement de nouveaux acteurs, de nouveaux outils, et ouverture à de nouveaux publics).

Dans un contexte socio-économique dégradé, l'offre d'accompagnement conséquente, adaptée et réactive est essentielle pour favoriser le retour à l'activité et à l'emploi des bénéficiaires du rSa sur tout le territoire alsacien.

✓ **L'accompagnement de tous vers l'activité et l'emploi**

Pour permettre leur mobilisation et favoriser leur montée en compétences dans une logique d'emploi d'abord, la mise en œuvre effective de cet accompagnement repose aussi sur le soutien apporté aux opérateurs partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace, qui impulsent une offre d'actions riche et diversifiée, à poursuivre en 2021. Les moyens qui leur sont alloués en 2021 s'élèvent à plus de 11 M€.

✓ **L'accompagnement social** s'adresse aux plus éloignés de l'emploi et porte, en complément de l'action des travailleurs sociaux de l'action sociale de proximité, sur des actions proposées par 60 opérateurs différents sur l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace (CCAS, CIAS, associations agissant dans le cadre d'Ateliers passerelles, de valorisation de l'image, avec la culture comme levier d'insertion, les épiceries sociales, ...). S'il fallait retenir deux chiffres repères, à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, l'accompagnement social a concerné plus de 10 000 personnes en 2020 et le budget 2021 s'élève à 3,3 M€.

✓ **L'accompagnement socio-professionnel**, étape parfois nécessaire avant de s'engager dans un parcours d'insertion professionnel, comporte deux leviers d'intervention :

- La consolidation du projet personnel et professionnel en fonction de sa situation familiale, financière et de ses aptitudes (fragilité, santé, niveau de connaissance du français, mobilité...), avec 14 opérateurs dans le Haut-Rhin (2 000 bénéficiaires du rSa concernés)
- La mise en situation de travail, avec un accompagnement individuel et un accompagnement aux gestes techniques, que les 87 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) implantées dans le périmètre de la Collectivité européenne d'Alsace proposent, en embauchant des publics encore éloignés de l'emploi.

Le budget alloué par la Collectivité européenne d'Alsace à l'accompagnement socio-professionnel en 2021 est de 5 M€.

✓ **L'accompagnement professionnel**

Parmi les leviers à mobiliser pour l'accès à l'emploi des publics en insertion, une politique active de promotion des clauses d'insertion et d'une commande publique socio-responsable est également une opportunité forte pour développer l'emploi et dynamiser le recrutement, notamment celui des bénéficiaires du rSa.

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace impulse une nouvelle dynamique pour inciter les acheteurs publics à placer le recrutement des publics en insertion au cœur de leurs préoccupations.

Le partenariat initié en 2021 avec les deux partenaires que sont RELAIS 2D (Bas-Rhin) et la MEF MSA (Haut-Rhin) se consolide autour de 3 axes d'intervention :

- L'accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace dans ses choix stratégiques en matière de commande publique socialement responsable ;
- La sensibilisation et l'accompagnement de l'ensemble des maîtres d'ouvrage, acteurs publics locaux à l'opportunité d'un achat socialement responsable ;
- Le développement du soutien technique dans l'application de la clause d'insertion à l'ensemble des acheteurs publics alsaciens.

La MEF MSA et RELAIS 2D assurent le suivi des clauses sociales auprès des autres maîtres d'ouvrage et des collectivités sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace, avec pour objectif un taux minimum de 25% de bénéficiaires du rSa dans le dispositif.

Le financement de 35 000 € accordé à chacune des deux structures (soit un montant global de 70 000 €) en cours d'année 2021 s'inscrit dans cette dynamique de développement, qu'il convient de renforcer.

Le développement des circuits-courts vers l'emploi rapproche toujours plus l'offre des employeurs locaux des bénéficiaires du rSa. Si les mises en relation entre les allocataires du rSa en recherche d'emploi et les exploitations viticoles sont inscrites dans un mode opératoire de proximité au moment des vendanges, ce dispositif s'est maintenant élargi aux activités en tension ou de nature saisonnière (agriculture et filières agricoles).

60 opérateurs (à titre d'exemple, les associations intermédiaires) permettent l'accès à la formation qualifiante et au retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa par un contrat de droit commun (CDI, CDD et intérim de plus de 6 mois), en mobilisant si besoin les contrats aidés.

Dans le Bas-Rhin, l'équipe « emploi » de la Collectivité européenne d'Alsace composée de 4 pilotes emploi et de 13 développeurs prospecte auprès des entreprises, leur apporte conseil en matière de recrutement, leur présente des candidats bénéficiaires du rSa à même de répondre à leurs besoins. Elle reste à la disposition des employeurs et des salariés au cours des 6 premiers mois de l'embauche afin de la sécuriser. Cette équipe s'appuie sur les Plateformes mises en place dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi.

Dans le Haut-Rhin, des actions telles que le parrainage exercé par le Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion, Sart Emploi ou l'action des Conseillers Relais Entreprises viennent compléter le dispositif d'accompagnement professionnel.

Le budget alloué par la Collectivité européenne d'Alsace à l'accompagnement professionnel en 2021 est de 2,5 M€.

Banques alimentaires et Epiceries sociales

La Collectivité européenne d'Alsace cofinance les Banques alimentaires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin (fonctionnement – chantier d'insertion), diverses structures de l'aide alimentaire alsaciennes (associations caritatives) ... ainsi que les Epiceries sociales dont un réseau de 18 épiceries sociales réparties sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin.

La Banque alimentaire du Haut-Rhin est animée par 155 bénévoles et 6 salariés.

La Banque Alimentaire du Bas-Rhin emploie 5 salariés, 27 personnes en insertion professionnelle (chantier d'insertion sur des postes de chauffeur/livreur, préparateur de commandes, cariste réceptionnaire, gestionnaire de stock ou agent de collectivité et de nettoyage) et compte 132 bénévoles réguliers (5 000 bénévoles au moment de la collecte, en novembre).

En 2020, la Banque Alimentaire du Bas-Rhin a collecté 2 281 tonnes de denrées alimentaires qu'elle ne distribue pas en direct. Elle approvisionne 107 partenaires dont les 18 épiceries sociales bas-rhinoises.

Bilan des actions

L'an passé, la Collectivité européenne d'Alsace a apporté un cofinancement d'un montant total de 202 104 € aux 18 épiceries sociales bas-rhinoises. Ces épiceries sociales ont accompagné 2 100 familles dont 820 foyers bénéficiaires du rSa, par une aide alimentaire, des entretiens individuels et des temps collectifs (lien social ou caractère pédagogique). Le dispositif se poursuit.

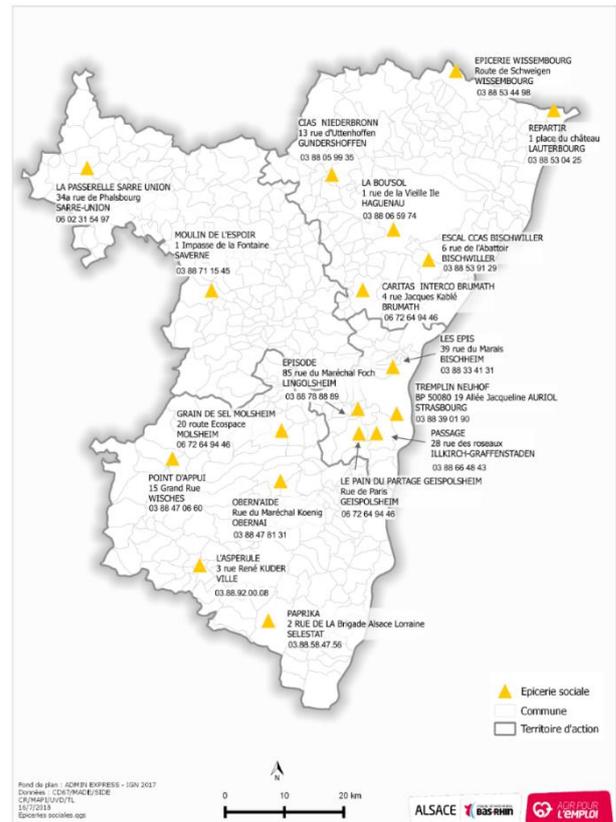
La Collectivité européenne d'Alsace a également soutenu les associations du champ de l'aide alimentaire haut-rhinoises pour leurs actions et projets en direction des publics les plus précaires.

Il convient de rappeler qu'à titre exceptionnel en 2020, en réponse aux besoins sociaux exacerbés par la crise sanitaire et économique, des mesures nouvelles ont été déployées au plus près des besoins des territoires. A ce titre, un soutien exceptionnel a été octroyé aux épiceries sociales et solidaires et aux restaurants sociaux pour soutenir ces structures locales fortement mobilisées depuis le début de la crise COVID19 et maillons essentiels pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes les plus exposées (ménages précaires, sans domiciles ...).

Déclinaison haut-rhinoise de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP), cette aide a bénéficié à 10 organismes (5 CCAS et 5 associations) représentant 16 épiceries sociales et solidaires et 1 restaurant social pour un montant de 221 000 €.

Cette action s'inscrit volontairement en complémentarité avec les crédits et les travaux engagés par l'Etat sur l'aide alimentaire suite à la crise COVID19.

La Collectivité européenne d'Alsace s'implique également auprès des étudiants et apporte son soutien à l'épicerie sociale « Agoraré » de Strasbourg destinée à ce public. Elle a favorisé les circuits courts en étant le relai avec des entreprises agroalimentaires durant la période du confinement pour favoriser les dons en approvisionnement. Elle participe au financement d'un Agoraré Truck à hauteur de 20 000 € qui permettra de se rapprocher des étudiants dans le besoin.



Perspectives 2022

Poursuite du soutien aux structures (hors mesure exceptionnelle 2020 déployée de manière ad hoc dans le Haut-Rhin)

Focus territorial – Ouest Alsace

Soutien financier à la mise en place des emplois aidants dans la Vallée de la Bruche

La Collectivité européenne d'Alsace promeut le développement d'offres d'emplois complémentaires à destination d'un public très éloigné de l'emploi pour lequel aucune offre d'insertion n'est adaptée. Ces emplois d'une heure à une journée hebdomadaire, par voie de CDD ou CDI, adaptés aux capacités de ce public, peuvent constituer une réponse durable à destination des personnes pour lesquelles le marché du travail ne sera jamais adapté ou une réponse transitoire dans un parcours de dynamisation à visée d'insertion professionnelle.

La Collectivité européenne d'Alsace finance l'accompagnement des publics mis à l'emploi (30 000 € au titre de la subvention d'accompagnement socio professionnelle) sur le site de Bénerville à Saulxures (offre d'emplois aidants développé par Emmäus Mundo). Une démarche de redynamisation du territoire, de valorisation du patrimoine local et de réinvestissement d'un ancien site par un dispositif innovant.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage en outre dans le maintien du rSa en cumul avec le montant du salaire des personnes en emplois aidants.

3.2 Autonomie



Compenser la perte d'autonomie

Les aides techniques sont une des réponses permettant de compenser une situation de handicap ou de perte d'autonomie.

« Envie autonomie » fait partie d'un réseau d'entreprises d'insertion implantées dans toute la France. Suite à une phase d'étude, « Envie Autonomie Alsace » a lancé en 2019 un dispositif coordonné de remise en circulation des aides techniques baptisé 'So Eco Tech'. Il s'agit d'améliorer l'accès des personnes en situation de perte d'autonomie aux aides techniques tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

« Envie Autonomie » collecte auprès d'un réseau de personnes et de partenaires du matériel usagé (fauteuil roulant, déambulateur...), le remet en état et le redistribue à des personnes qui en ont besoin grâce à un réseau de partenaires prescripteurs.

Objectifs

- ✓ Proposer une gamme d'aides techniques accessible à tous pour compenser une situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
- ✓ Apporter des réponses flexibles et adaptées aux besoins ;
- ✓ Réduire les coûts d'accès aux aides techniques pour les usagers et pour la collectivité ;
- ✓ S'inscrire dans une logique de développement durable (recyclage, juste utilisation des ressources).

Financement

Les conférences des financeurs bas-rhinoise et haut-rhinoise de la prévention de la perte d'autonomie ont soutenu financièrement le développement du projet 'So eco tech' de 2016 à 2020.

- ✓ Conférence des financeurs 67 : 116 299 € en 2016-2017 sur la phase d'étude + 358 686 € en 2019-2020 sur le démarrage de la phase opérationnelle.
- ✓ Conférence des financeurs 68 : 116 299 € en 2016-2018 sur la phase d'étude + 83 986 € en 2019-2020 sur le démarrage de la phase opérationnelle.

Partenaires

- ✓ Le CEP-CICAT, l'ABRAPA, l'APAMAD

Bilan au niveau Alsace

- ✓ 2 635 dispositifs médicaux collectés auprès de professionnels ou de particuliers (soit 251 aides techniques par mois)
- ✓ Remise en état, maintenance et aseptisation
- ✓ Revente de 175 dispositifs médicaux.

Perspectives 2022

- ✓ Montée en charge du dispositif pour accentuer le nombre de remise à disposition de matériel recyclé
- ✓ Consolidation du modèle économique d'Envie Autonomie



Focus territorial – Agglomération de Mulhouse

La Ville de Mulhouse a souhaité mettre en place une plateforme de e-services pour les seniors de plus de 65 ans. Cette plateforme permet de procéder à des demandes d'informations, de conseils et de prestations en ligne. Il y a possibilité pour les seniors, via cet équipement, de s'inscrire à différentes manifestations. La commune, au titre de la programmation 2021 de la Politique de Développement Territorial haut-rhinoise, a bénéficié d'une subvention de 11 537 € représentant 40% d'une dépense subventionnable de 28 842 € HT. Ce soutien financier s'inscrit dans la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace de lutter contre la fracture numérique.

Focus territorial – Centre Alsace

La Maison des Aînés et des Aidants a été pensée comme une réponse aux besoins grandissants des seniors, des personnes en situation de handicap et de leurs proches (maintien à domicile, de prévention de l'isolement, loisirs, culture, activité physique, tourisme, etc.).

Il s'agit, à travers une organisation adaptée entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Sélestat, de proposer un lieu unique et identifié d'accueil, d'accompagnement, d'animation et de ressources pour les publics et les acteurs locaux.

S'appuyant sur le travail partenarial mené avec le réseau local institutionnel et associatif, la Maison des Aînés et des Aidants en tant que lieu fédérateur, promeut et développe une offre d'actions de prévention en proximité répondant aux besoins spécifiques des plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap sur le périmètre des Communautés de Communes de Sélestat, de la Vallée de Villé et du Ried de Marckolsheim.

Focus territorial – Ouest Alsace

Dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signés avec la Collectivité européenne d'Alsace, les Centres d'Interprétations du Patrimoine (CIP) s'engagent dans des actions facilitant l'accès du patrimoine aux personnes en situation de handicap. Ces actions ont pris différentes formes :

- Programmation culturelle adaptée et ouverte à tous : participation à l'opération « Eveil des sens » sur le territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
- Création d'outils pédagogiques adaptés (malle pédagogique multi sensorielle pour le Point d'Orgue de Marmoutier, plan tactile et supports thermoformés pour le Château de Lichtenberg) ;
- Projet d'action culturelle sur plusieurs séances favorisant la mixité des publics : entre une classe ULIS de collège, un groupe de personnes âgées d'un centre socio-culturel, la Bibliothèque d'Alsace, le CIP La Villa ;
- Sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap pour le personnel d'accueil et de médiation des CIP ;
- Conception d'un catalogue d'offre culturelle adaptée des CIP à destination des groupes en situation de handicap et réalisation de visites-test avec des personnes en situation de handicap.

En 2021, le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace en fonctionnement pour les 3 CIP est de :

- CIP Point d'Orgue (orgues et flûtes du monde) : 37 350 €
- CIP La Villa (archéologie) : 15 524 €
- CIP Château de Lichtenberg (patrimoine et création artistique) : 11 375 €



3.3 Solidarité territoriale



Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain – GERPLAN une démarche agro-environnementale au plus près des alsaciens et de leur territoire

Initié en 2000, le GERPLAN est une démarche volontaire de gestion de l'espace, visant à concilier le maintien et l'optimisation de l'espace de travail des agriculteurs, la préservation du patrimoine naturel et paysager, la préservation de la qualité de l'eau, la maîtrise du développement périurbain, et à coordonner au niveau local les actions qui en résultent. Il est réalisé sous maîtrise d'ouvrage des structures intercommunales, pour et avec leurs communes membres, et associe via une concertation élargie, tous les acteurs locaux du territoire concernés. Il a ainsi pour vocation à servir de guide pour les aménagements futurs du territoire.

Périmètre : Alsace

Objectifs

- ✓ concilier les différents usages de l'espace rural et périurbain
- ✓ préserver le patrimoine naturel, la biodiversité et les ressources
- ✓ améliorer le cadre de vie et les paysages
- ✓ soutenir la diversification de l'agriculture, la consommation de produits locaux et les circuits courts
- ✓ prévenir les problèmes érosifs et hydrauliques
- ✓ sensibiliser et mobiliser les habitants en faveur de leur cadre de vie

Méthodologie

- ✓ un diagnostic pour comprendre le territoire
- ✓ une concertation pour prendre en compte les attentes de tous les acteurs
- ✓ un programme d'actions commun, véritable feuille de route pour le devenir de l'espace rural et périurbain du territoire
- ✓ une animation dans les territoires pour faire vivre la démarche

Partenariats

Structures intercommunales engagées, communes, Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA), Rivières de Haute Alsace (RHA), associations locales, partenaires institutionnels et techniques

Bilan 2021

- ✓ 16 structures intercommunales engagées sur 40 (16 sur 16 dans le Haut-Rhin)
- ✓ 365 communes sur 880 communes + 4 communes allemandes
- ✓ 1 300 actions réalisées dans les territoires (cf carte sur dataalsace.fr)
- ✓ 1 650 ha contractualisés pour le maintien ou la création de prairies via les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) liées au GERPLAN (cf carte sur dataalsace.fr)
- ✓ 290 000 € engagés par la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en œuvre des actions de l'année (hors MAEC).



Perspectives

- ✓ Accompagner Colmar Agglomération dans l'élaboration de son GERPLAN
- ✓ Déployer la démarche dans le Bas-Rhin

Fait marquant 2021

Colmar Agglomération s'est engagée en juin 2021 à réaliser un GERPLAN, considérant que « *l'intérêt principal de l'élaboration d'un GERPLAN réside dans son pragmatisme, qui débouche sur des résultats mobilisables car l'investissement de tous les acteurs légitime le travail, contribue à son efficacité, crédibilise la démarche et pérennise les actions* ».

En savoir plus : [site GERPLAN](#)

Action territoriale

La Collectivité européenne d'Alsace, qui a élaboré avec l'Etat les Schémas départementaux d'accessibilité des services aux publics (durée de 6 ans), porte de grandes politiques publiques et se doit d'accompagner les acteurs des territoires afin de rendre un service public alsacien le plus efficient possible.

Elle affiche ainsi un appui fort aux acteurs locaux alsaciens, publics et associatifs de longue date en apportant divers soutiens financiers pour les projets de territoire.

Pour 2021, ce sont déjà plus de 21 M€ qui ont été apportés à 736 projets des territoires dans des domaines variés impactant le quotidien des habitants : loisirs, sport, accessibilités des services au public, culture, développement local...

Parmi ces projets, 179 ont été accompagnés au titre de la politique de soutien à l'attractivité des territoires de projets structurants, qui ont un impact sur la transformation et la mutation des territoires, qui répondent à des besoins non couverts et améliorent le service public à l'échelle d'un territoire. Ce soutien représente plus de 15 M€ et porte sur les thématiques suivantes :

- ✓ Education, jeunesse, petite enfance : 31 opérations soutenues pour 4,63 M€
- ✓ Equipements sportifs et de loisirs : 31 projets accompagnés pour 3,97 M€ de subvention.
- ✓ Equipements culturels, patrimoine et tourisme : 36 projets soutenus pour un total de 2,8 M€
- ✓ Santé seniors et amélioration et maintien de la présence des services aux publics : 13 opérations accompagnées à hauteur de 2,33 M€
- ✓ Environnement et transition énergétique : 59 projets pour 1,04 M€
- ✓ Mobilité douce et voirie : 10 opérations représentant un total de 0.56 M€ de subventions.

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne également les porteurs de projets pour des opérations qui touchent la vie locale et quotidienne des habitants et a ainsi cofinancé 213 opérations pour 4,23 M€. Sont concernés au premier plan les petits projets associatifs et publics de développement local, favorisant la vie associative, la préservation du patrimoine, la jeunesse ou le sport (salle associative, terrain de tennis, aires de jeux, ...). Ces thématiques représentent au total deux tiers des projets pour 2,71 M€ de subventions votées. Les soutiens à la voirie, aux équipements de vidéo protection et à l'accessibilité des services à la population complètent les thématiques accompagnées.

Enfin, les petits projets d'investissements locaux ne sont pas non plus négligés. Les élus de la Collectivité européenne d'Alsace s'engagent sur l'accompagnement de tous petits projets qui donnent à la vie locale tout son sens. Par exemple, les associations sportives, culturelles et d'animation du territoire bénéficient d'un soutien financier pour leurs petits travaux et achats. Le lien social est ainsi préservé tout comme le petit patrimoine communal ou les équipements à disposition de la jeunesse. Les subventions, à minima de 1 000 €, constituent ainsi un véritable coup de pouce pour conforter les liens entre les habitants. A fin septembre 2021, 344 projets ont ainsi bénéficié de ce soutien pour 1,67 M€ de subventions apportées par la Collectivité européenne d'Alsace.

Focus sur deux thématiques

Les porteurs de projets ont pris en compte l'enjeu de la transition énergétique avec plus de 60 dossiers soutenus par la Collectivité européenne d'Alsace en 2021 pour plus d'1 M€ de subvention au total, portant notamment sur le remplacement d'éclairage par la technologie LED, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics, la création de chaufferie biomasse ou d'une station de production et de distribution d'hydrogène.

Pour ce qui concerne la proximité et l'accessibilité des services au public, le maintien des derniers commerces en milieu rural ou la lutte contre la désertification médicale, 27 projets ont été soutenus (2,6 M€ de subventions) par la Collectivité européenne d'Alsace en 2021.

Perspectives 2022

Une nouvelle politique de soutien aux territoires sera définie afin d'accompagner les grands enjeux et défis des territoires autour des transitions à l'œuvre dans notre société et notamment la transition démographique, énergétique et mobilitaire.

Action sociale de proximité

La politique d'action sociale de proximité s'inscrit au cœur de nos politiques en proximité de l'utilisateur grâce à un maillage territorial dense et de qualité au travers des Espaces solidarité et Espaces solidarité sénior dans le Haut-Rhin, et des Centres médico-sociaux dans le Bas-Rhin, manifestant le souhait renouvelé de la Collectivité européenne d'Alsace d'agir au plus près des habitants et des territoires.

L'action sociale de proximité offre un accueil, une écoute, une évaluation, une aide ou un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre social, éducatif, financier, ou encore en termes d'insertion ou de logement et de perte d'autonomie. Il s'agit donc d'un maillon essentiel du Service public Alsacien au sein duquel s'inscrivent les agents de la collectivité.

Elle vise une approche globale de la personne en difficulté (aborder toutes les difficultés qu'elles peuvent rencontrer : d'ordre financier, problématique éducative par rapport aux enfants, ...).

Elle est structurée par des valeurs fortes, notamment autour d'un accueil inconditionnel et humain de la population en difficulté en proximité.

Elle est également attentive à l'observation partagée et territorialisée des publics, pour comprendre les évolutions sociétales et adapter les réponses en conséquence et à la mise en compétence permanente des professionnels sur le travail social.

De plus, la politique d'action sociale de proximité de la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans une démarche résolument partenariale au sein des territoires, avec l'ensemble des acteurs concourant à l'accompagnement des personnes en difficulté (Villes et CCAS, associations, CAF, Pôle emploi, ...) dans l'objectif d'apporter la réponse la plus pertinente, complète et coordonnée possible aux différentes difficultés qu'elles peuvent rencontrer.



Bilan 2021

- ✓ Déploiement/consolidation de l'Accueil social inconditionnel de proximité et du Référent de parcours dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour faciliter l'insertion sociale des personnes par l'accès aux droits et la prise en charge des situations dans leur globalité. Cet engagement porte également sur « un renforcement du maillage territorial » par la présence d'un premier accueil social de proximité à moins de 30 minutes de transports en tout point du territoire départemental pour la population.

- ✓ Développement d'actions de Développement Social, mobilisant les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources d'un territoire, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants dans un objectif de changement durable de la situation des habitants et du territoire, voire de transformation et de promotion sociale. L'objectif est de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité. Exemples : développement social intégré avec la Ville de Mulhouse, groupement des acteurs solidaires du Sundgau, contrat culturel du Val d'Argent, ...
- ✓ Consolidation des partenariats institutionnels et locaux dans le cadre des démarches contractuelles (contrats de ville, contrats locaux de santé, contrats locaux de santé médico sociaux, programmes de réussite éducative, ...)
- ✓ Soutien aux acteurs du champ social au sens large pour leurs actions et projets en direction des populations fragiles (subventions, aides exceptionnelles, fonds de soutien territoriaux ...).

Perspectives 2022

Dans le cadre du service public Alsacien :

- ✓ Renforcement de l'accueil en territoire en améliorant notamment sa lisibilité et sa qualité
- ✓ Déploiement des maisons des aînés, des aidants et des personnes handicapées avec en 2022 l'ouverture d'Haguenau
- ✓ Déploiement de projets territoriaux dans le cadre de la contractualisation

Chiffres clés

139 sites d'accueil du public

près de 50 000 ménages accompagnés

431 travailleurs sociaux mobilisés

3.4 Solidarité COVID-19



Pas de développement durable sans bonne santé

Selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé, «la santé est un état de complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Au-delà des caractéristiques physiques et physiologiques de chaque individu, la santé est intrinsèquement liée à des facteurs sociaux, économiques, environnementaux. Elle nécessite un environnement social et écologique viable. La déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement affirmait en 1992 : « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Le programme d'actions Agenda 21 qui a suivi la conférence de Rio s'est fixé cinq objectifs prioritaires en matière de santé publique : la satisfaction des besoins en matière de soins de santé primaires ; la lutte contre les maladies transmissibles ; la protection des groupes vulnérables ; la santé des populations urbaines ; la réduction des risques pour la santé, occasionnés par la pollution et les menaces écologiques.

Dans le cadre du développement durable, la santé est un objectif, mais également un préalable indispensable. Il s'agit de procurer aux populations un bien-être physique et moral satisfaisant, ainsi que de leur garantir des conditions sanitaires qui leur permettent de contribuer aux activités productives et au développement de leur société.

Appui à la vaccination dans les établissements par les professionnels de la Collectivité européenne d'Alsace

- ✓ **Analyse des besoins en personnels dans les EHPAD** en lien avec l'ARS : 53 EHPAD ont fait remonter un besoin en infirmières ou médecins (38 dans le Bas-Rhin et 15 dans le Haut-Rhin).
- ✓ **Mise à disposition d'une réserve de professionnels de santé**, au regard des besoins et de la réserve sanitaire disponible sur chacun des territoires hors équipes de la Collectivité européenne d'Alsace (médecins et infirmiers libéraux) : 18 professionnels de la Collectivité européenne d'Alsace du territoire bas-rhinois (5 médecins et 13 infirmières) sont intervenus pour la vaccination dans les EHPAD (1^{ère} et 2^{ème} injection).
- ✓ **Réalisation d'une étude des besoins des résidences autonomie, seniors et services.**
 - Dans le Bas-Rhin : 6 résidences ont sollicité l'intervention d'une équipe mobile de vaccination. Les professionnels de santé de la Collectivité se sont engagés dans le cadre de l'équipe mobile en partenariat avec le STIS67 : interventions dans les résidences autonomie à Haguenau, Rosheim, Benfeld.
 - Dans le Haut-Rhin : les résidences ont sollicité une livraison des vaccins sur site (séance de vaccination assurée par leurs médecins traitants et infirmiers libéraux). La Collectivité européenne d'Alsace a accepté de financer la livraison en vaccins de 9 résidences services.

Mise en place d'un standard téléphonique

Dès le 19/01/21, la Collectivité européenne d'Alsace a contribué à la campagne de vaccination en proposant un standard téléphonique centralisé pour :

- ✓ **Aider les personnes âgées peu à l'aise avec l'informatique à prendre rendez-vous en ligne** avec des professionnels de la Collectivité européenne d'Alsace spécialisés sur la question du grand âge,
- ✓ **Soutenir les 39 centres de vaccination communaux ouverts dans l'ensemble du territoire alsacien dans leur gestion des rendez-vous avec un numéro de téléphone unique pour toute l'Alsace : 09 70 81 81 61**
 - Fonctionnement les premières semaines avec des professionnels bénévoles de la Collectivité européenne d'Alsace
 - Recrutement d'un effectif de 16 emplois jeunes formés pour répondre aux usagers et assister les personnes à la prise de rendez-vous sur Doctolib

Soutien et apports logistiques aux centres de vaccination – Accueil du vaccinodrome 67 à l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace à Strasbourg

- ✓ **Soutien au cas par cas des communes mettant en place leurs centres de vaccination** (professionnels de santé et administratifs, matériel informatique) : à Lingolsheim, Cernay, Guebwiller (mobilisation de 3 agents administratifs).

- ✓ **Accueil du Vaccinodrome 67 dans le site de l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace à Strasbourg.**

Ouverture du centre de vaccination de grande capacité au rez-de-chaussée de l'Hôtel de la collectivité européenne d'Alsace. Le service territorial d'incendie et de secours du Bas-Rhin a assuré le pilotage opérationnel du centre et sa mise en œuvre sous l'autorité du directeur départemental et chef de corps départemental.

Il a fonctionné 7j/7, 12 heures par jour et a permis la vaccination de 1 000 à 2 000 personnes par jour. Au total, ce sont plus de 800 personnels du STIS 67, sapeurs-pompiers volontaires, professionnels et personnels administratifs et techniques qui ont assuré le bon fonctionnement de ce centre.

La Collectivité européenne d'Alsace a également recruté un effectif de 8 jobs étudiants pour l'accueil, l'orientation et la gestion administrative.

Repérage des personnes fragiles ou en situation de précarité et construction de solutions adaptées pour « aller vers » (vaccination mobile)

- ✓ **Repérage des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ayant des difficultés à se déplacer par nos professionnels et par les services d'accompagnement à domicile** : sur la base du listing Prestation Compensatoire du Handicap (7 700) et des personnes âgées en gir 1 et gir 2 (4 500), soit au total 12 200 personnes concernées. Repérage des personnes et appel téléphonique par les professionnels de la Collectivité européenne d'Alsace.
- ✓ **Pour les publics en situation de grande précarité habitant en collectif (public des CHRS, foyer de travailleurs migrants, campement de gens du voyage...) et ESAT** : Vaccinar dans le 67, en lien avec l'ARS, le STIS, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, l'EMS, la MGEN, l'AST, la MSA et les URPS pour des interventions engagées depuis le 23 mars et qui se sont achevées début juillet.

- ✓ **Repérage des personnes de + de 65 ans sans médecin traitant et en difficulté pour se déplacer :** recensement réalisé par les MAIA et le standard de la Collectivité européenne d'Alsace / organisation de RDV en centres de vaccination avec bons de transport.
- ✓ **Repérage des personnes en situation de handicap dans les foyers non médicalisés handicap de compétence Collectivité européenne d'Alsace**
- ✓ **Accompagnement par les professionnels de l'action sociale de proximité, de l'insertion, de la santé** des personnes en difficulté pour s'inscrire aux campagnes de vaccination
- ✓ **Repérage des personnes en situation de précarité isolées** qui nécessitent de construire une offre de service similaire à celui des personnes âgées et personnes en situation de handicap

Appui à la vaccination des jeunes

- ✓ **Organisation de l'accès à la vaccination pour les jeunes adolescents de l'Aide Sociale à l'Enfance** et autorisation de la vaccination des jeunes pour lesquels la Collectivité européenne d'Alsace exerce une délégation d'autorité parentale complète
- ✓ **Appui logistique pour la vaccination des collégiens.**
 Distribution de 10 masques tissus / agent
 Distribution de 10 masques tissus / collégien (à partir du 17/09)
 Mise à disposition d'1 capteur à CO₂ / établissement (envoi aux collèges en cours / réception entre le 10 et le 30/09)
 Accompagnement du protocole sanitaire en vigueur pour la restauration et l'entretien
 Traduction du formulaire d'autorisation parentale en 7 langues (Albanais, Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Russe et Turc)
 Intervention à la demande pour équipement de lignes mobiles de vaccination dans les collèges

Perspectives 2022

La poursuite des actions de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de la crise sanitaire ne pourra se définir qu'en fonction de son évolution.



le vaccinodrome de l'Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace à STRASBOURG

Chiffres clé du standard téléphonique unique de la Collectivité (mis à jour au 31 août 2021)

Le nombre d'appels cumulés depuis le lancement (19 janvier 2021) : **1 242 670**

Le nombre de RDV pris depuis le 8 février 2021 (mise en place d'un outil pour le suivi) : **54 053**

Depuis le début de la pandémie, les deux Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont fortement investis et avec réactivité dans la construction de réponses pragmatiques à la fois en faveur des acteurs économiques de proximité, des associations, des collectivités locales mais aussi des citoyens et des foyers les plus fragiles.

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit cet accompagnement et a ainsi attribué des subventions faisant suite au dispositif d'aide haut-rhinois destiné à accompagner les personnes fragiles en favorisant, au vu des besoins qui se sont fait jour avec la crise sanitaire, l'équipement en matériel médical et paramédical à 58 projets portés par des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Ce dispositif voté en 2020 a été concrétisé par ces attributions en 2021 représentant un soutien financier de 1 969 704 €.

De même, une aide exceptionnelle « Précarité COVID » dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement s'applique depuis le 1^{er} mai 2021 sur l'ensemble de la Collectivité européenne d'Alsace (reprise d'un dispositif antérieur voté en décembre 2020 étendu au territoire alsacien par le Plan de rebond solidaire et durable).

La Collectivité européenne d'Alsace se positionne aux côtés des personnes les plus précaires, avec pour objet l'accompagnement en 2021 des ménages rencontrant des difficultés prégnantes d'impayés de loyers et d'énergie en lien avec la crise économique actuelle, notamment les travailleurs précaires dont certains doivent faire face à une baisse substantielle de leurs revenus.

De même, les étudiants qui auraient perdu leur emploi alimentaire sont éligibles à cette aide exceptionnelle, notre collectivité propose ainsi une réponse concrète aux difficultés rencontrées par le public jeune, précarisé par la crise.

Un numéro vert a été mis en place pour accompagner les demandeurs avec un instructeur spécifiquement recruté à cette fin.

Ainsi au 30 septembre 2021, 91 ménages ont pu bénéficier de ce « coup de pouce » pour un montant d'aides allouées de 56 600 €.

Perspectives 2022

Ces deux politiques ne sont effectives que pour pallier les carences et les besoins des établissements de soins aux personnes âgées mis en relief par la crise sanitaire et pour soutenir des personnes fragilisées par la crise économique.

Cependant, dans le cadre du Plan de rebond alsacien solidaire et durable, adopté le 26 mars 2021, un dispositif en construction, viendra notamment soutenir fortement les investissements dans le champ sanitaire jusqu'en 2023, à hauteur de 15 M€, en contribuant par exemple à des aménagements de locaux pour mieux répondre aux urgences des prises en charge sanitaire, en permettant l'acquisition d'équipements médicaux, dans le souci d'augmenter la qualité des services rendus aux alsaciens et leur accessibilité.

Finalité 4 : Épanouissement de tous les êtres humains

La déclaration de Rio rappelle dans son article 1 que « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.* » Pour y parvenir, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun (eau, nourriture, santé, éducation, logement, environnement sain) puissent être satisfaits, mais aussi que tous les individus aient accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs dans un cadre de vie agréable et bienveillant.

4.1 Culture, Sport, Vie associative



Lecture publique

Présentation de la politique menée

La Collectivité européenne d'Alsace porte une politique de lecture publique affirmée, proposant à la fois un accompagnement de proximité aux presque 300 bibliothèques du territoire, et des ressources culturelles directement accessibles aux alsaciens (3 sites ouverts au public direct à Altkirch, Sarre-Union et Villé, et une offre de ressources numériques qui monte en puissance).

La déclinaison opérationnelle de la politique de lecture publique de la Collectivité européenne d'Alsace est porteuse de développement durable en :

- ✓ développant la pratique de l'emprunt (démarche collective) plutôt que celle de l'achat (démarche individuelle) par le prêt de documents accessibles à tous les alsaciens inscrits en bibliothèques,
- ✓ constituant des collections aux contenus culturels favorisant l'émancipation et l'éducation tout au long de la vie.

Bilan 2021

- ✓ Equipement a minima des documents, qui facilite le recyclage notamment des livres
- ✓ Recyclage des livres avec Recycle Livres (réemploi de documents usagers, bénéfices versés à une association pour publics en situation de handicap)
- ✓ Inauguration d'un fonds « Facile à lire » sur le site de Sarre-Union, à destination des personnes éloignées de l'écrit, dans un objectif d'inclusion sociale par la culture
- ✓ Participation à la journée du 8 mars, pour l'égalité femme-homme, par la médiation de contenus culturels luttant contre les stéréotypes de genre
- ✓ Dans la suite de l'organisation d'une formation en 2020 pour les bénévoles sur le développement durable en bibliothèques, intégration de la thématique dans les programmes de formation des bibliothèques

Perspectives 2022

- ✓ Refonte des circuits navette sur le territoire, avec notamment un point de vigilance sur l'impact carbone de la circulation des documents

- ✓ Développement d'un fonds « Facile à lire » sur le site d'Altkirch
- ✓ Perspectives de construction neuve du relai de Sarre-Union (avec l'enjeu d'un bâtiment durable, économe en énergie)

Politique castrale

Présentation de la politique menée

La politique castrale est un axe fort de la politique patrimoniale de la Collectivité européenne d'Alsace, permettant le rayonnement et la préservation du patrimoine alsacien au travers notamment des châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg.

Les actions menées dans le cadre de la politique de soutien à la politique castrale alsacienne et du Haut-Koenigsbourg poursuivent, autant que possible, un objectif d'équilibre vertueux entre la préservation de l'environnement, l'inclusion sociale et l'activité économique du territoire. Par ailleurs, le covoiturage entre agents est encouragé pour les accès quotidiens au château du Haut-Koenigsbourg.

Bilan 2021

La lutte contre le changement climatique est engagée notamment dans le cadre des travaux de préservation, de restauration ou encore de valorisation du patrimoine castral alsacien. C'est le cas au Haut-Koenigsbourg avec des travaux de renouvellement des luminaires, déjà amorcés et qui seront poursuivis en 2022, moins énergivores.

En matière d'adaptation au réchauffement climatique, la réflexion est engagée sur la gestion de la forêt (15 ha) autour du monument, en lien avec l'ONF, et la nature des plantations autour du château et de leur entretien.

Plus globalement, les actions soutenues par la Collectivité européenne d'Alsace en matière de préservation du patrimoine castral intègrent la prise en compte de la biodiversité souvent riche et fragile autour des vestiges castraux. Cela passe par des actions préventives mais également de sensibilisation auprès du jeune public notamment.

En matière de cohésion sociale et de solidarité entre les générations, la Collectivité européenne d'Alsace, avec le Château du Haut-Koenigsbourg et ses équipes, mais aussi par son soutien à de nombreuses associations de bénévoles contribue à la préservation du patrimoine castral (actions citoyennes, actions intergénérationnelles).

Parmi les projets proposés par le château du Haut-Koenigsbourg, sont notamment concernées les actions pédagogiques et éducatives menées auprès des classes scolaires, des établissements de personnes âgées (épanouissement, autonomie, mémoire-motricité) et des structures recevant du public en situation de handicap ou encore des publics défavorisés éloignés le plus souvent de la culture.

Perspectives 2022

- ✓ Poursuite du renouvellement des luminaires (moins énergivores)
- ✓ Renouvellement complet du jardin médiéval au pied du château du Haut-Koenigsbourg en prenant en compte l'équilibre entre réchauffement climatique et nature des plantations.
- ✓ Finalisation de l'étude pour améliorer à terme les mobilités autour du château (accès visiteurs), pour qu'elles soient plus collectives et moins carbonées.

Quand vieilles pierres riment avec Biodiversité ou comment préserver à la fois le patrimoine castral et le patrimoine naturel

Le château du Hohlandsbourg, propriété de la Collectivité européenne d'Alsace, géré par le syndicat mixte pour l'aménagement du Hohlandsbourg, a accueilli 3 Veilleurs de châteaux cet été qui ont réalisé un plessis (avec les techniques médiévales et les matériaux naturels, sans outil à moteur thermique) qui accueillera les mêmes plantes que celles qui étaient utilisées au Moyen-Age à des fins thérapeutique, alimentaire ou tinctoriale. En familiarisant les bénévoles et toutes les générations des visiteurs à ces plantes souvent « oubliées », ces dernières pourront ainsi retrouver une place dans la biodiversité, même domestique, élargissant également la variété des végétaux pour les insectes pollinisateurs.

Au château de Kaysersberg : un Grand-Duc au château de l'empereur.

Les bénévoles du Groupe Action Patrimoine de la société d'histoire de Kaysersberg veillent avec discrétion et attention sur le couple de Hiboux Grand-Duc recensé en 2020. Un nichoir adapté a été installé dans les ruines du château début 2021 en lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Aux châteaux de Lutzelbourg et de Rathsamhausen, avec les Amis des Châteaux d'Ottrott (AmChott) :

Identification de végétaux rares comme l'actée en épi (*Actea spicata*), propres au milieu castral, au pied des murs, en raison d'un milieu gréseux influencé par le ruissellement de la chaux issue du mortier des murailles, mais aussi l'agripaume (*Leonurus cardiaca* – photo de Patrick WOEHLING), la pervenche sauvage (*Vinca minor*) et le sorbier de Mougeot (*Sorbus mougeotti*).



Reproduction du faucon crécerelle (*Falco tinnunculus* – photo de Patrick WOEHLING) et du grand corbeau (*Corvus corax*) et observation fréquentes du faucon pèlerin (*Falco peregrinus*). Les interventions (chantiers sur le bâti, débroussaillages) sont réalisées de manière à ne pas porter atteinte au milieu.

Ceci grâce à l'observation et aux connaissances pointues de certains bénévoles qui sensibilisent ensuite les autres membres de l'association. « Pas de précipitation avant l'action ! ».

Au château du Morimont : cohabitation entre les espèces et les contraintes d'un chantier d'entreprise.

L'ensemble des *épipactis* ne pourront pas être sauvés, malgré les essais de déplacement de ces orchidées. Le *Gymnocarpium* (fougère), espèce en danger d'extinction, doit faire l'objet d'une attention particulière : établir une carte de sa localisation servira également à marquer avec une bombe l'endroit à éviter par les échafaudages.

Les emplacements des échafaudages permettent aux chauves-souris de la colonie des Grands Rhinolophes de voler sans entraves.

Objectif : améliorer les procédures d'accompagnement des entreprises et des associations sur les châteaux pour localiser des enjeux de la flore et de la faune afin de ne pas les détruire.

En faveur du bilinguisme

La stratégie bilinguisme repose sur 4 piliers avec une politique volontariste en direction des plus jeunes, la création d'un Office Public de la Langue Régionale d'Alsace pour rassembler, mutualiser, donner de la cohérence et renforcer la visibilité de la langue régionale dans l'espace public sans oublier la dimension transfrontalière.

Ainsi, les sujets suivants de la stratégie contribuent pleinement à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ainsi qu'à l'épanouissement de tous les êtres humains :

- ✓ ambition de construire la nouvelle politique linguistique à partir des territoires : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie commune s'appuyant sur les compétences et ressources propres de tous les acteurs du bilinguisme : collectivités, éducation nationale, universités, tissu associatif, société civile, partenaires économiques, partenaires suisses et allemands et Eurodistricts, etc.
- ✓ susciter une multiplication des initiatives en faveur de la langue régionale d'Alsace à l'échelle des bassins de vie du territoire alsacien
- ✓ structurer l'offre d'enseignement de la langue régionale d'Alsace dans le respect du principe de cohérence territoriale
- ✓ porter nos efforts en matière de politique linguistique en direction des plus jeunes (et dès le plus jeune âge)
- ✓ élargir la logique actuelle (offre scolaire) aux autres temps de vie hors cadre scolaire (de la petite enfance aux adultes)
- ✓ créer un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dédié à la politique en faveur du bilinguisme pour rassembler tous les acteurs volontaires, mutualiser les moyens et donner de la cohérence à une politique qui se déploie actuellement dans des cadres variés, parfois étanches
- ✓ inscrire la stratégie en faveur du bilinguisme dans une dimension transfrontalière afin de garantir une immersion la plus fréquente et la plus intense possible entre les différents territoires qui composent le Rhin Supérieur et de définir une politique commune en faveur du bilinguisme
- ✓ la Collectivité européenne d'Alsace a réaffirmé récemment son attachement à la Charte européenne des langues régionales et minoritaires (objet de cette charte : protéger et promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen et favoriser l'emploi de ces langues dans la vie privée et publique) / Charte pour la promotion de la langue régionale.

Objectifs

Renforcer la maîtrise du dialecte alsacien et de l'allemand standard pour faciliter les échanges transfrontaliers (à l'échelle du Rhin supérieur).

Bilan 2021

- ✓ Avec ses ateliers « Animer en langue régionale : einfàch & lùstig - de la réflexion à l'action », la Collectivité européenne d'Alsace accompagne les structures d'accueil périscolaire qui mettent en place des animations et activités visant à sensibiliser et éveiller à la langue et à la culture régionales

- ✓ Plus largement, la question de l'accès des publics à des outils et des ressources pour la langue et la culture régionales est une préoccupation constante de la Collectivité. Dans le cadre du partenariat entre l'académie de Strasbourg, la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est, en étroite collaboration avec Réseau Canopé et l'Inspé, une plateforme de ressources pour les Langues et culture régionales (allemand et alsacien) est en cours de développement. Elle s'intitule PLARELA.
- ✓ Renforcement de la visibilité et l'usage de la langue régionale dans l'espace public avec les signalétiques, toponymie, documents publics, formulaires et documents susceptibles d'être utilisés de part et d'autre de la frontière et secteurs de la culture, de l'édition, de la création artistique, des loisirs, des médias, du tourisme.

Perspectives

- ✓ Initier une politique volontariste en direction des plus jeunes en privilégiant le temps périscolaire et extrascolaire, l'accueil de la petite enfance, individuel et collectif ; une attention particulière sera portée au volet de formation des intervenants ;
- ✓ Inscription de la politique en faveur du bilinguisme dans une dimension transfrontalière en créant un site dédié aux échanges scolaires transfrontaliers individuels et collectifs tout en favorisant l'intensification des échanges scolaires dans l'espace rhénan.

<i>En matière transfrontalière</i>

Le développement durable fait partie des programmes de travail des différentes instances transfrontalières dans lesquelles la Collectivité européenne d'Alsace est impliquée : ainsi, la protection du climat est la priorité n°1 de la stratégie 2030 de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur, ainsi qu'une des priorités 2021 de la Conférence du Rhin supérieur.

Cette priorisation se traduit en projets concrets, notamment cofinancés par le programme INTERREG Rhin supérieur : projet CRICETUS (protection du Grand Hamster), porté par la Collectivité européenne d'Alsace et qui mobilise 1 M€ de FEDER.

Sur le plan de la cohésion sociale, la période de pandémie qui se poursuit a donné lieu à des mouvements de patients par-delà les frontières, ce qui a rendu très concret le concept de solidarité européenne. De la même manière, la Collectivité européenne d'Alsace a contribué au travail en commun entre toutes les instances d'information sur les questions transfrontalières, qui ont toutes été très sollicitées par les citoyens. Ce travail se poursuit pour les mois et années à venir.

Par ailleurs, la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, dite LOI Alsace, fait de la dimension transfrontalière et européenne un élément central de la nouvelle collectivité, définie comme chef de file de la coopération transfrontalière pour le versant français du Rhin Supérieur, qui a pour mission d'organiser les modalités de l'action commune en matière transfrontalière sur cet espace. Ceci se traduit par un pouvoir et un devoir de coordination ainsi que par un objectif de décloisonnement des politiques publiques transfrontalières. Le développement durable - qui ne peut être envisagé dans le seul périmètre "national" alors que le Rhin Supérieur est un espace de vie transfrontalier, commun et partagé - en fait partie.

L'instrument créé à cet effet est le Schéma alsacien de coopération transfrontalière (SACT), outil principal de la différenciation territoriale en lien avec le Conseil de développement d'Alsace. Ce schéma est à considérer comme une démarche partenariale consistant à faire émerger des projets transfrontaliers communs, parmi lesquels figurent des projets relatifs au développement durable, évidents notamment à travers les volets "Déplacements" et "Santé" du SACT, imposés par la LOI.

Bilan 2021

- ✓ Lancement d'un appel d'offres destiné à identifier les entreprises chargées de la mise en œuvre du pavillon et du jardin sur le site de la Landesgartenschau de Neuenburg.
- ✓ Lancement d'un module interactif permettant de prendre connaissance rapidement des règles s'appliquant pour l'entrée dans le pays voisin.

Perspectives 2022

La Collectivité européenne d'Alsace a proposé d'assurer la coordination des partenaires français du festival des parcs et jardins qui aura lieu à Neuenburg en 2022 ("Landesgartenschau") : par la mise en œuvre d'un pavillon et d'un jardin, l'objectif est de montrer la diversité des paysages alsaciens ainsi que la vitalité de ses entreprises horticoles.

En matière européenne et internationale

Les engagements pris par la Commission européenne en 2019 via le Pacte Vert européen ont pour objectif de rendre l'Europe neutre en carbone d'ici 2050. Elle est axée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi la transformation d'un certain nombre de secteurs (agriculture, industrie, finances...). Ce pacte est mis en œuvre via des règlements et directives et prend une grande place dans le plan de relance européen. La Collectivité européenne d'Alsace participe activement à l'élaboration de ces textes via une stratégie de défense des intérêts alsaciens et transfrontaliers en collaboration avec les autres collectivités. A cette fin, la Collectivité européenne d'Alsace contribue notamment via le Contrat Triennal à l'organisation d'événements sur les sujets environnementaux en lien avec les acteurs européens.

Objectifs

Promouvoir la connaissance et la prise en compte des politiques environnementales européennes et participer à la défense des intérêts du territoire alsacien dans l'élaboration du Pacte Vert européen.

Bilan 2021

Stratégie de défense des intérêts alsaciens sur le plan de relance européen d'avril 2021 ainsi que sur le Paquet Climat présenté en juillet 2021 (projet pilote transfrontalier).

- ✓ Organisation d'un dialogue citoyen transfrontalier sur l'environnement en janvier 2021 dans le cadre de la journée franco-allemande.
- ✓ Participation active au Forum Mondial de la Démocratie organisé avec le Conseil de l'Europe consacré aux thématiques environnementales.
- ✓ Organisation d'un séminaire sur la mobilité douce dans le cadre de la Semaine des Régions du Comité européen des Régions.
- ✓ Défense du développement ferroviaire dans le cadre du Contrat Triennal Strasbourg Capitale européenne 2021-2023.

4.2 Tourisme et sites de loisirs



Présentation de la politique menée

La Collectivité européenne d'Alsace porte la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021, mise en œuvre par Alsace Destination Tourisme (ADT). Cette stratégie comporte un axe fort pour le développement de l'itinérance douce.

La Collectivité européenne d'Alsace pilote également le collectif Alsace à Vélo. Son plan d'action pluriannuel et multipartenarial porte à la fois sur les infrastructures, les services, la communication et la promotion, ainsi que sur l'évaluation.

De plus, durant la crise sanitaire, les sports de nature et l'itinérance à vélo et à pied ont fait carton plein ; cette tendance se poursuivra évidemment au cours des années à venir.

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace continue à poursuivre l'accompagnement de partenaires qui œuvrent à la mise en circulation de navettes vers des sites touristiques et infrastructures majeurs comme l'EuroAirport Bâle-Mulhouse (la Navette des Crêtes, la Navette reliant l'EuroAirport à Saint-Louis, les navettes Europa-Park, la navette du Haut-Koenigsbourg, les navettes de neige).

Bilan 2021 :

- ✓ Pour le collectif Massif des Vosges, ADT a porté la campagne de communication spécifique à l'itinérance Massif des Vosges basée sur le positionnement « montagne buissonnière » (nouveau site Internet avec fonctionnalités liées à la randonnée, mise en avant de la Traversée du Massif des Vosges et du Chemin des Châteaux forts).
- ✓ Travail à la réédition du topo-guide de la Traversée du Massif des Vosges, itinéraire labellisé d'excellence au niveau européen.

- ✓ ADT s'est associée au concept « 100 km à vélo autour de Strasbourg », chaque étape mettant en lumière le territoire traversé et offrant une prise de parole à un producteur local.



©

- ✓ Réalisation de vidéos sur les fermes-auberges par ADT, avec l'Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin, le réseau Bienvenue à la Ferme et Gîtes de France du Bas-Rhin. ADT a aussi coordonné la création et la diffusion de nouvelles balades autour des fermes-auberges (mise en avant de la randonnée et des circuits courts).

- ✓ Organisation du premier évènement « Col'Attitude » : le Col de Fouchy était fermé à la circulation routière et réservé aux vélos et piétons, durant une journée. Des animations et un marché de producteurs locaux ont accompagné cette manifestation, qui a vocation à être déployée sur plusieurs territoires en 2022.



Col'Attitude © Damien Foucré - ADT (18)

- ✓ Déploiement d'un réseau de bornes de recharge de batteries pour VAE à travers un partenariat avec l'équipementier Bosch - France.
- ✓ Mise en place de la signalétique « quiétude attitude » avec les PNR, pour sensibiliser les randonneurs aux bons comportements dans les espaces naturels fragiles.

Perspectives 2022

- ✓ **Construction en cours d'une nouvelle stratégie touristique 2022-2027**

La Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021 arrivant à échéance, l'année 2021 est consacrée à son bilan et à la préparation de la nouvelle stratégie, qui prend une dimension particulière avec la création de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ainsi, un cabinet d'études a été engagé pour accompagner la construction d'une nouvelle stratégie de développement touristique avec son agence de développement touristique ADT, les territoires et l'ensemble des partenaires. La mission démarre en septembre 2021 et se déroulera jusqu'en avril 2022.

Elle doit garantir une action au plus près du terrain, tout en étant une source d'innovation et de modernité pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation touristique, dans une dynamique où les enjeux sanitaires, économiques, sociaux, environnementaux et climatiques sont majeurs. Ainsi, le développement durable doit avoir toute sa place dans la future stratégie touristique.

- ✓ **Stratégie montagne et Schéma d'accueil du PNRBV**

A l'échelle du Massif des Vosges, la Collectivité européenne d'Alsace entend accompagner au mieux les flux, en soutenant la dynamique des stations tout en préservant durablement la montagne, là aussi, par la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie, en faveur de la politique montagne.

De plus, la Collectivité européenne d'Alsace collabore au projet du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges de refonte du Schéma d'accueil de la Grande Crête, avec pour objectif de définir un plan d'actions pour améliorer l'accueil le long de la route des crêtes.

- ✓ **Construction en cours de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « investissements territoriaux dédiés à l'innovation touristique » du plan alsacien de rebond, solidaire et durable**

L'enjeu de cet AMI est de favoriser la réalisation, dans les territoires, d'aménagements touristiques qualitatifs, innovants et écoresponsables.

Il est proposé d'accompagner les investissements des opérateurs touristiques publics et associatifs qui mettraient en place une nouvelle offre touristique ou de loisirs ou amélioreraient une offre existante, répondant aux attentes actuelles de la clientèle et notamment à un besoin de nature, de découverte des produits et savoir-faire locaux et/ou d'itinérance.

Chiffres clés 2021

- ✓ 78 structures labellisées « Accueil vélo »
- ✓ 97 points de recharge VAE dont 25 équipés de bornes de recharge de batteries
- ✓ 6 « micro-aventures by navette des crêtes » (offre combinant transport en car et accessibilité aux sommets + sensibilisation à l'environnement)
- ✓ 45 flyers « une ferme / une randonnée »

4.3 Jeunesse et citoyenneté



Plan d'aide exceptionnelle aux étudiants

Dans le cadre du Plan de rebond alsacien, solidaire et durable, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité porter une attention spécifique aux étudiantes et étudiants alsaciens, public tout particulièrement exposé aux conséquences sociales de la crise sanitaire, notamment au niveau de l'emploi pourvoyeur de ressources et de lien social.

L'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace s'est organisé suivant trois principes forts :

- ✓ Construire une réponse adaptée en fonction des besoins remontés par les acteurs eux-mêmes. Toutes les actions ont été construites avec les acteurs de terrain (associations étudiantes, CROUS, monde universitaire, ...)
- ✓ Ne pas créer une strate supplémentaire, mais appuyer les interventions de la Collectivité européenne d'Alsace sur les réseaux déjà bien identifiés par les étudiants, pour les rendre les plus efficaces possibles ;
- ✓ Un soutien adaptatif et dans le temps.

Ce soutien aux étudiants en difficulté s'articule autour de différents axes :

- ✓ Le soutien aux jobs étudiants (dispositif détaillé ci-après) ;
- ✓ La distribution de chèque ANCV pour les étudiants accompagnés par le CROUS et l'Agoraé ;
- ✓ Le renforcement du soutien psychologique aux étudiants ;
- ✓ Le financement de projets visant à apporter une réponse aux problématiques de précarité alimentaire.

Une enveloppe de 500 000 € annuels est mobilisée depuis 2021 pour toute l'Alsace.

Objectifs

- ✓ Apporter une réponse opérationnelle et rapide aux difficultés rencontrées par les étudiants du fait de l'arrêt des possibilités de « petits boulots » sources de revenus ;
- ✓ Anticiper les besoins en termes de soutien psychologique.

Partenariats

- ✓ Le CROUS, y compris son antenne mulhousienne, le CLOUS ; l'AFGES
- ✓ La Fondation Santé des étudiants de France (FSEF)
- ✓ Le Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg (CAMUS)
- ✓ L'université de Strasbourg ; l'université de Haute-Alsace
- ✓ L'ensemble du monde associatif œuvrant au soutien des étudiants

Bilan 2021

- ✓ Jobs étudiants
- ✓ Financement d'un ETP de psychologue et de soutien administratif au CAMUS (60 000 €) pour l'année universitaire 2021-2022
- ✓ Participation au cofinancement de l'épicerie solidaire itinérante de l'AFGES-Agoraé, l'Agoraé-Truck (20 000 €)
- ✓ Distribution de plus de 1 800 chèques ANCV aux étudiantes et étudiants alsaciens

Perspectives

- ✓ Déploiement d'un dispositif de type étudiants relais sur Mulhouse en lien avec le CLOUS ;
- ✓ Poursuite de l'accompagnement des acteurs pour la réalisation de projets sur l'année universitaire 2021-2022

Jobs solidaires étudiants

La Collectivité européenne d'Alsace, s'est engagée de longue date et de façon volontariste à accompagner les jeunes et l'action des associations relevant du champ de la solidarité (insertion, aide alimentaire, lutte contre la précarité...).

A la crise sanitaire liée à la COVID 19, s'ajoute une crise économique et sociale.

Cette crise fragilise de nouveaux publics et particulièrement les jeunes, en difficulté pour trouver des emplois leur permettant de subvenir à leurs besoins.

Elle place aussi les associations, notamment caritatives, face à une augmentation des sollicitations.

Les jeunes sont les premiers touchés par la précarité et les conséquences sociales de la crise sanitaire : perte de revenus, difficulté à trouver un emploi saisonnier, une alternance ou un premier emploi pérenne.

En réponse à un besoin d'insertion des jeunes, de compétences diverses au sein des associations relevant notamment des champs de l'aide alimentaire et de l'aide à la population, le dispositif « Jobs solidaires » vise à soutenir à la fois les associations et les étudiants précaires pendant cette période de pandémie, au service de la population.

Les structures ciblées sont celles du champ de l'insertion, l'aide alimentaire et l'éducation à l'environnement.

Objectifs

Ce dispositif doit permettre, avec beaucoup de réactivité, de :

- ✓ Faire face ensemble sur le plan de la prévention de la précarité, de la santé et de l'accès à l'emploi et la lutte de l'isolement des étudiants en permettant, pendant cette période d'épidémie, de pourvoir des emplois porteurs de sens au service de la population.
- ✓ Faciliter aux étudiants l'accès à un emploi, et ainsi, prévenir la dégradation de leur situation financière et sociale.
- ✓ Soutenir les associations caritatives par le renfort d'étudiants pour les distributions alimentaires.
- ✓ Répondre à l'urgence sociale et sanitaire (ex : distribution de chèques solidaires).

Partenariats

Etat, CAF, CROUS, Universités, associations

Modalités

A compter de janvier 2021 et sur l'exercice 2021,

- ✓ La collectivité européenne d'Alsace propose ainsi aux structures de solidarité alsaciennes le versement d'une subvention de 2 000 € pour le recrutement d'étudiants sur des CDD d'un mois complet, soit 140 h par mois avec une possibilité de lissage en cas de contrat à temps partiel.
- ✓ La Collectivité européenne d'Alsace propose également des contrats dans ses services pour, à titre d'exemples :
 - Assurer le standard vaccination COVID 19,
 - Distribuer les chèques solidaires.



Bilan 2021

- ✓ 61 étudiants recrutés représentant 166 ETP au sein de la Collectivité européenne d'Alsace notamment pour assurer le standard vaccination COVID 19,
- ✓ 41 contrats étudiants subventionnés dans les structures d'insertion, solidarité et éducation à l'environnement,
- ✓ Des retours positifs des étudiants : « Un job qui a du sens et qui m'aide à payer mes études », « Je me sens utile », « Ça me permet de sortir de chez moi, de ma chambre de 5 m² d'étudiant ».

Perspectives

Expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021, avec prolongation éventuelle, selon l'évolution de l'épidémie et les besoins qui s'ensuivront sur l'ensemble de l'exercice.



samedi 20 février 2021
Edition(s) : Guebwiller, Colmar
Page 36
244 mots - 1 min



COLMAR ET SA REGION

200 jobs d'hiver avec la CEA

La Collectivité européenne d'Alsace soutient également les étudiants en grande précarité. Confrontés à la crise sanitaire, certains jeunes ne trouvent plus de boulots pour payer loyers, transports ou autres. Dans l'impossibilité de joindre les deux bouts, certains « s'enfoncent dans la précarité ». Depuis fin janvier, et jusqu'au 1^{er} mars, la CEA a donc « mobilisé une enveloppe de 400 000 euros dédiée à la création de 200 jobs d'hiver ».

L'objectif est d'apporter une « réponse concrète aux besoins immédiats des étudiants » qui vont ainsi pouvoir intégrer une trentaine d'as-

sociations caritatives : la Croix-Rouge Française, la Banque Alimentaire ou encore le Secours Populaire et Caritas. Mais également des épiceries sociales sur l'ensemble de l'Alsace. Pour l'heure, 46 postes sont déjà pourvus, le plus gros étant sur Strasbourg.

La CEA va par ailleurs engager une trentaine d'étudiants pour assurer le standard téléphonique mis en place pour gérer les vaccinations Covid, à Colmar et à Strasbourg. Autre action en leur faveur, pour un montant de 15 000 euros : un « partenariat unique en France engagé avec l'AGORAé, épicerie solidaire à Strasbourg,

gérée par et pour les étudiants ». Avec la mise à disposition d'une assistante sociale. Autant de mesures qui viennent renforcer celles déjà créées par la CEA pour soutenir les jeunes. L'an passé, les jobs d'été ont permis l'embauche de 95 étudiants rien qu'au sein d'associations haut-rhinoises. ■

Les étudiants intéressés par un job peuvent envoyer par mail leur CV et lettre de motivation à celine.war-rin@alsace.eu

4.4 Égalité homme / femme



Plan égalité professionnelle femmes hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes figure parmi les six titres de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. L'article 80 prévoit l'obligation pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, d'établir un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur une durée de maximum trois ans.

L'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le premier plan égalité professionnelle le 31 mai 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'en juin 2023.

Ce plan comporte 17 actions qui s'articulent autour de 5 axes de travail :

- ✓ 1er axe : Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- ✓ 2ème axe : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- ✓ 3ème axe : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- ✓ 4ème axe : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes
- ✓ 5ème axe : Actions transversales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans l'axe 4 figure la création du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes qui a été mis en place en juin 2021.

Dans l'axe 5 figure la création d'un comité de pilotage qui sera en charge chaque année de faire un bilan de l'avancement du plan. Le prochain est prévu pour février-mars 2022.

Temps fort 2021

- ✓ Le 8 mars 2021 ont été organisés des webinaires sur l'égalité professionnelle femmes hommes à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes

Perspectives 2022

- ✓ Elaboration d'un plan de formation sur la thématique de l'égalité professionnelle femmes hommes et destiné à outiller les intervenants du dispositif de signalement
- ✓ Elaboration d'un plan de communication destiné à informer sur le dispositif de signalement, les différentes actions du plan et lutter contre les stéréotypes de genre
- ✓ La mise en place d'une ligne directrice de gestion stratégique pour la prise en compte de l'égalité dans les évolutions de carrière
- ✓ Le recalibrage égalitaire des offres d'emploi

Lecture publique

- ✓ Participation à la journée du 8 mars, pour l'égalité femmes-hommes, par la médiation de contenus culturels luttant contre les stéréotypes de genre

Focus territorial – Ouest Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace, très engagée dans le combat en faveur de l'égalité femmes-hommes, organise des opérations d'ampleur dans ce cadre. Au moment du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, un « arbre du respect » a été planté symboliquement au collège Olympes-de-Gouges d'Ingwiller. C'est autour d'un jeune chêne, symbole de justice, de force et de longévité, qu'élus et élèves du collège d'Ingwiller se sont rassemblés à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.



Finalité 5 : Modes de production et de consommation responsables

L'enjeu des décennies à venir est de réussir à faire cohabiter économie, emploi et environnement ; de renforcer l'attractivité de l'Alsace tout en permettant un développement harmonieux de l'ensemble du territoire, en polluant moins et en consommant moins de ressources. L'innovation technique et sociale, mais aussi le bon sens, apparaissent alors comme essentiels pour mettre en place les bases d'un développement durable, créant de l'emploi et de nouvelles productions et modes de consommation plus responsables et écologiques.

5.1 Alimentation



Une alimentation est durable si tout le processus de la production à la consommation préserve l'environnement, la santé, la solidarité et l'économie locale. La vente par le producteur ou l'approvisionnement de proximité répondent, par conséquent, bien à cet objectif d'alimentation durable. La Collectivité européenne d'Alsace a initié ou participe à un ensemble de démarches qui visent à promouvoir les produits locaux de qualité et à encourager les circuits alimentaires de proximité.

Le partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace pour encourager la production locale et les circuits de commercialisation de proximité

Ce partenariat a permis d'engager :

- ✓ Des études : diversification sur le massif des Vosges, adaptation des élevages laitiers au changement climatique ; ces études sont finalisées. Une étude sur l'opportunité de créer une légumerie ou une conserverie pour mieux valoriser les produits locaux est en cours.
- ✓ Des formations et un accompagnement des producteurs ayant un projet de transformation à la ferme.
- ✓ Un accompagnement pour les actions de promotion des produits fermiers (opération bienvenue à la ferme, appui à l'association des produits fermiers de la montagne, agritourisme dans les vallées de la Bruche et de Villé)
- ✓ La création de points de vente : Agroparc à Vendenheim, drive fermier dans le val de Villé
- ✓ Accompagnement des projets alimentaires territoriaux : réalisation des études d'état des lieux...

**Les plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)
une démarche agro-environnementale au plus près des alsaciens et de leur territoire**

Via la démarche GERPLAN, la Collectivité européenne d'Alsace soutient financièrement les projets de diversification des exploitations agricoles (création de locaux de production, de transformation et de vente, acquisition de distributeurs automatiques des produits des fermes) ainsi que la promotion des circuits de proximité auprès des habitants. 13 dossiers ont été ainsi aidés en 2020/2021 pour un montant financier de la Collectivité européenne d'Alsace de 100 000 €.

Elle participe également par cette démarche aux projets de filières herbe et de ruralité dans le sud Alsace ainsi qu'aux Plans Alimentaires Territoriaux (PAT).

« mafermealsace »

Ce [site internet](#) vise à informer les alsaciens de l'offre en produits locaux de qualité près de chez eux et de pouvoir les localiser facilement.



Envie de trouver des produits locaux de qualité ?
Curieux de connaître les producteurs en vente directe à proximité de chez vous ?
Vous êtes à la bonne adresse !

Bilan 2021

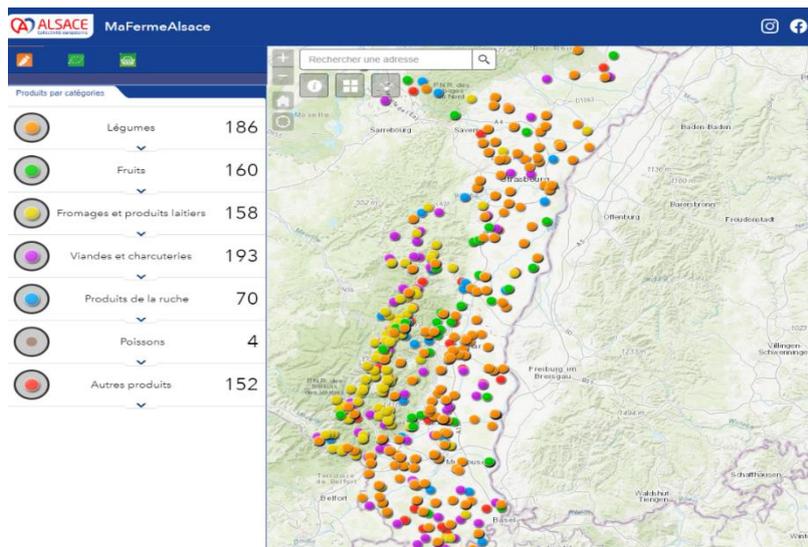
Le site « maferme68 » est devenu « mafermealsace » pour intégrer le périmètre de la Collectivité européenne d'Alsace, actualiser les données (en lien avec la Chambre d'Agriculture) et mettre en avant tous les producteurs d'Alsace pratiquant la vente directe et répondant à une démarche qualité.

- ✓ près de 420 producteurs en démarche qualité recensés, dont la moitié en agriculture biologique, vendant leur produit en circuit de proximité (paniers, vente à la ferme, magasins de producteurs, AMAP, autocueillette, fermes auberges...),
- ✓ 11 magasins de producteurs,
- ✓ 22 marchés paysans,
- ✓ 44 fermes auberges (dépositaire du label).

Perspectives

Mise à jour du site mafermealsace, tous les 2 ans via un questionnaire transmis à tous les producteurs déjà présents sur le site et à d'éventuels nouveaux producteurs ;

- intégration de données des partenaires (IFLA, Bio en Grand Est, Alsace Qualité...) pour compléter la base.



<https://datasace.eu/portal/apps/webappviewer/index.html?id=fc62672928164c4b9c7b051f3907aab6>

La promotion des produits locaux de qualité dans les collèges

Cette promotion s'appuie sur la formation et l'accompagnement des équipes, sur des animations, sur l'évolution de l'organisation dans les cuisines, ainsi que sur les pratiques d'achats :

- ✓ Opération de promotion des légumineuses (pois chiches, lentilles) produites localement dans les restaurants des collèges afin de proposer des repas végétariens aux collégiens lors de la semaine des alternatives aux pesticides. 29 collèges ont participé à l'opération.
- ✓ Opérations « bio et local je me régale » mettant en lumière les produits locaux et de saison dans les collèges et notamment participation en octobre 2021 à l'opération « dégustons l'Alsace » portée par ADT et la Chambre d'Agriculture.
- ✓ Menu médiéval et valorisation du gibier lors d'une journée thématique le 23 septembre.
- ✓ Promotion du « fait maison » dans les restaurants des collèges par la formation des équipes de restauration (dispositifs « plaisir à la cantine », « mangeons sain, bio et local »). Par ailleurs le recours à des bénéficiaires du rSa pour des travaux de pluche en cuisine est expérimenté au sein de 7 collèges. Le dispositif vise à permettre à ces bénéficiaires de reprendre une activité et aux restaurants de travailler des produits frais. Un plan d'équipement des cuisines en matériels (locaux à tubercules, bacs à féculé, éplucheuses, bars à salades, bar à chaud) est également mis en œuvre.
- ✓ Des rencontres par territoires entre équipes de restauration et producteurs à l'automne 2021 afin de mieux faire connaître les produits locaux et les attentes et besoins de la restauration.

Focus territorial – Sud Alsace

Sensible à l'action des associations d'arboriculture et d'apiculture, les conseillers d'Alsace ont à travers leur enveloppe Fonds de Solidarité Territoriale soutenus diverses opérations d'investissement mobilier et immobilier. Des filtreuses à jus au rucher pédagogique pour les enfants en passant par la rénovation de salle d'extraction de miel, 13 900 € de subvention ont été mobilisés en 2021 sur les cantons du Territoire Sud Alsace pour le soutien des associations partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace.

La promotion des produits locaux de qualité dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite étendre la démarche sur l'approvisionnement bio et local des collègues aux établissements qui entrent dans son champ de compétence : établissements de santé, maisons de retraite et foyers d'accueil spécialisés.

Quelques établissements volontaires ont ainsi été accompagnés dans leurs réflexions pour un changement de pratique depuis 2019, mais ces accompagnements ont été suspendus en raison de la crise sanitaire. Ceux-ci devraient reprendre à l'automne 2021.

Dès que cela sera possible, les EHPAD du territoire seront également associés aux rencontres proposées entre collègues et producteurs locaux.

Il leur sera également proposé de participer au mois d'octobre à l'opération « dégustons l'Alsace ».

Par ailleurs, l'intégration d'un volet « développement durable (dont alimentation) » dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signés avec les établissements est prévue. Les discussions avec les établissements pour la mise en place de ces CPOM devrait démarrer à l'automne.

Enfin, un concours culinaire « bien vivre et bien manger en EHPAD » sera lancé cet automne dans une quarantaine d'EHPAD bas-rhinois. Le lien avec le terroir et l'approvisionnement en produits locaux sous signe de qualité seront intégrés à ce concours, comme en témoigne le thème retenu : « de la ferme à l'assiette ».

Abattoir de proximité de Cernay

L'abattoir de proximité de Cernay est une propriété de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est un outil indispensable pour les éleveurs alsaciens. Les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant délégataire du service public ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue ainsi qu'à la limitation des intrants dans le sous-sol et les nappes phréatiques.

La société d'exploitation compte plus de 600 usagers réguliers et le tonnage annuel abattu progresse d'année en année pour se stabiliser à environ 1 500 tonnes.

La Collectivité européenne d'Alsace, pour répondre aux besoins des éleveurs a décidé :

- ✓ d'étendre les locaux sociaux qui n'étaient plus adaptés pour accueillir convenablement le personnel et les services vétérinaires,
- ✓ d'améliorer le bien-être des animaux en modifiant la bouverie et le couloir d'amenée,
- ✓ d'augmenter les capacités de stockage froid pour s'adapter à la hausse du tonnage abattu,
- ✓ de créer des locaux permettant à l'exploitant d'installer un atelier de préparation bouchère hachée et steaks hachés qui permettront aux éleveurs de mieux valoriser les animaux abattus,
- ✓ de modifier le groupe froid en passant sur une technologie utilisant de l'eau glycolée, plus respectueuse de l'environnement, afin d'anticiper l'évolution des normes et d'économiser 50% du gaz utilisé pour chauffer l'eau de nettoyage en récupérant la chaleur sur le nouveau groupe de production de froid.

Ces travaux seront réalisés en 2022, leur coût total est estimé à 2,1 M€.

Perspectives 2022

Les travaux d'extension de l'abattoir permettront au délégataire d'utiliser une partie des locaux et des équipements neufs pour installer un atelier de préparation bouchère hachée et steaks hachés qui permettra aux éleveurs de mieux valoriser les animaux abattus.

Cet atelier et les autres investissements prévus permettront au délégataire d'augmenter l'activité de découpe qui était de 284 tonnes en 2020 et ainsi d'augmenter le chiffre d'affaire pour garantir durablement l'équilibre financier de l'abattoir.

Le tonnage annuel abattu était de 1349 t en 2020, il devrait atteindre 1440 t en 2021 et pourrait se rapprocher des 1500 t correspondant au maximum autorisé en 2022. Cette augmentation de tonnage est notamment rendue possible par l'augmentation des capacités de stockage en chambre froide du projet d'extension.

5.2 Achats éco et socio-responsables



Depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la Collectivité européenne d'Alsace est « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. A ce titre, la solidarité est au cœur de sa politique d'achats, parallèlement à la recherche d'une meilleure performance de la commande publique.

La clause sociale permet aux publics concernés (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires des minimas sociaux, travailleurs handicapés, jeunes sans formation, etc.), orientés par une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), Pôle Emploi, une mission locale, une collectivité ou autres organismes, de s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle durable en saisissant l'opportunité d'un marché public de travaux, de services ou de fournitures. C'est dans cette voie que la Collectivité européenne d'Alsace est engagée et se mobilise pour donner plus de sens à l'acte d'achat et promouvoir ainsi le développement durable.

Le soutien du secteur du handicap

Dans un enjeu de cohérence par rapport à sa politique de solidarité et pour s'acquitter partiellement de son obligation d'emploi des travailleurs handicapés (6% parmi ses effectifs) qui sont des personnes éloignées de l'emploi, la Collectivité européenne d'Alsace recourt à l'achat de fournitures ou de prestations de services auprès des entreprises adaptées (EA) ou des établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

L'utilisation de la clause sociale en soutien des personnes en insertion professionnelle

La Collectivité européenne d'Alsace participe activement à la lutte contre l'exclusion et pilote notamment le dispositif rSa. Dans le cadre de sa politique d'insertion, elle soutient les chantiers et les entreprises d'insertion qui embauchent et forment les allocataires du rSa. Les publics potentiellement bénéficiaires de clauses sociales dans les marchés publics sont définis de manière large, ce qui permet une mise en œuvre facilitée de ces clauses.

Pour la mise en œuvre de la clause sociale auprès des entreprises titulaires de marchés publics et des personnes éloignées de l'emploi, la Collectivité européenne d'Alsace est accompagnée par deux facilitateurs : le Relais 2D et la MEF Mulhouse Sud Alsace.

Bilan 2021

Dans la continuité des politiques d'achats des anciens Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace a inclus des clauses sociales et environnementales dans ses marchés publics. Depuis le 1^{er} janvier 2021, de nombreux marchés ont été notifiés avec une clause à caractère environnemental, 72 comportent une clause d'insertion professionnelle et 4 nouveaux marchés ont été réservés à des entreprises et structures issues du milieu du handicap.



Travaux d'entretien de l'Espace Naturel Sensible, propriété de la Collectivité européenne d'Alsace à ALTENACH, par la Régie d'arrondissement de BOURTZWILLER – photo S. ALLION (DEA/SET)

Perspectives 2022

La Collectivité européenne d'Alsace devra se doter d'un Schéma de promotion des achats sociaux et écologiquement responsables (SPASER), en application de l'article L.2111-3 du Code de la commande publique (CCP). Ce schéma, qui doit être rendu public, déterminera les objectifs de la politique d'achat de la Collectivité européenne d'Alsace visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, à promouvoir la transition écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Le SPASER est obligatoire depuis la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, pour les collectivités territoriales et leurs groupements dont les dépenses annuelles s'élèvent à plus de 100 M€ HT par an.

Par ailleurs, la loi Climat et Résilience du 20 juillet 2021 exige :

- ✓ Un renforcement des obligations de publicité du SPASER en prévoyant que, désormais, il doit être rendu public notamment via une mise en ligne sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace (l'article L. 2111-3 du CCP),
- ✓ Le SPASER doit comporter des indicateurs précis exprimés en nombre de contrats ou en valeur, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement ou écologiquement responsable parmi les marchés passés. Pour chacune de ces catégories, qui incluent notamment les achats réalisés auprès des entreprises solidaires d'utilité sociale ou des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables, la Collectivité européenne d'Alsace devra préciser des objectifs cibles à atteindre,
- ✓ Les indicateurs et leurs résultats devront être publiés tous les deux ans.

Recours aux emplois aidants d'Emmaüs dans le cadre d'une mission de placier sur les parkings du Champ du Feu durant la saison hivernale 2020-2021

L'ambition de cette démarche d'emplois aidants est de proposer un emploi aux personnes dont la situation ne leur permet pas de s'engager sur le marché de l'emploi en raison de problématiques invalidantes et empêchantes. Reposant sur le concept de double utilité sociale des emplois aidants développés par Emmaüs, le principe vise à proposer à ce public une heure à une journée de travail par semaine sur une activité répondant aux besoins non couverts du territoire de la Vallée de la Bruche pour des entreprises, communes ou habitants.

Cette approche nouvelle et innovante de l'emploi contribue à redonner à ces personnes, en situation d'isolement social et de précarité, une place dans la société, dans l'emploi et un sentiment d'utilité profonde. Il s'agit de valoriser les savoir-faire de la personne par l'occupation d'un emploi aidant, lui donnant une reconnaissance sociale qui participe à gommer l'image de bénéficiaire des minimas sociaux.